

# *Les Crêts du Pilat*

## *Etude*



# Projet de classement des Crêts du Pilat

## Rapport de présentation

Novembre 2013

### Photo de couverture

---

Les trois dents (crédits photographique DREAL Rhône-Alpes)

Toutes les photographies du rapport, sauf mention de leur origine, appartiennent à la DREAL Rhône-Alpes

### Etude documentaire

---

DREAL Rhône-Alpes

Direction Départementale des Territoires de la Loire

Parc Naturel Régional du Pilat

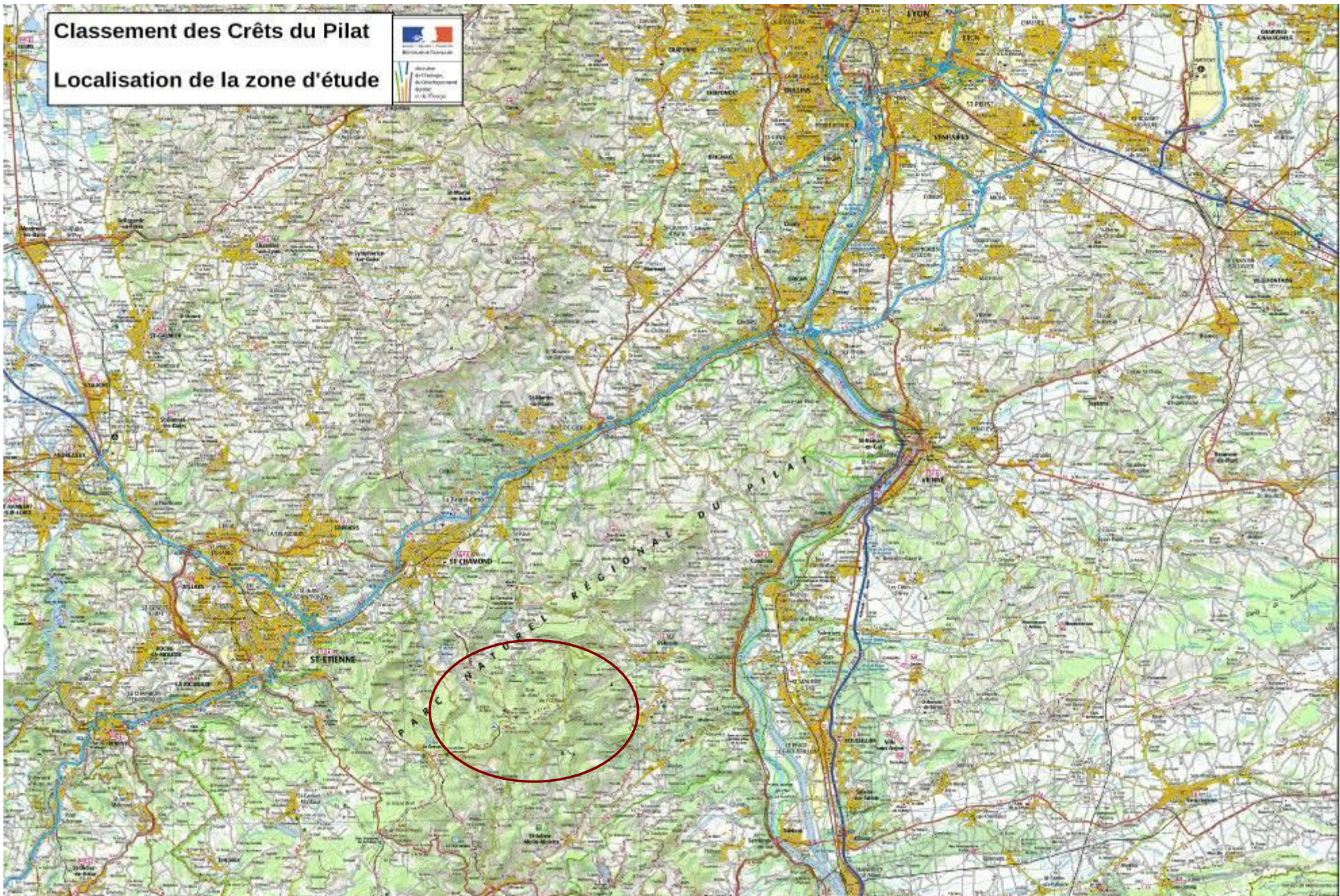
### Rédacteur

---

Juliette BLIGNY - DREAL, Service API

# SOMMAIRE

<b>1 - UN PAYSAGE RICHE ET CONTRASTE</b>	<b>7</b>
1.1 - L'effet de crêtes et le paysage déroulant	7
1.2 - Différentes échelles de perception	9
1.3 - Des formes contrastées héritées de la géologie du site	11
<b>2 - LES COMPOSANTES DU MILIEU NATUREL</b>	<b>15</b>
2.1 - Caractéristiques de la zone sommitale	15
2.2 - La forêt	17
2.3 - Une faune riche et diversifiée	19
<b>3 - LES MONUMENTS REMARQUABLES</b>	<b>21</b>
3.1 - La jasserie	21
3.2 - Le patrimoine religieux	23
3.3 - Saut du Gier	23
3.4 - Les constructions modernes	25
<b>4 - LE PERIMETRE PROPOSE AU CLASSEMENT</b>	<b>27</b>
4.1 - Les principes de délimitation du site	27
4.2 - Les limites proposées	27
4.3 - La procédure de classement	29
4.4 - Les effets du classement	31
<b>5 - LES ELEMENTS DE GESTION DU SITE</b>	<b>33</b>
5.1 - Le Parc du Pilat, un acteur clé pour la gestion du site	33
5.2 - Maintien des espaces sommitaux ouverts	37
5.3 - Le travail sur les lisières forestières	41
5.4 - Constructions et aménagements	43
5.5 - Usages récréatifs	47



## Introduction

Le Massif du Pilat appartient à la bordure orientale du Massif Central ; il s'interpose comme une barrière massive entre les fleuves Loire et Rhône. Il dresse, au-dessus de la Vallée du Rhône, ses crêts belvédères à partir desquels s'offrent des vues panoramiques grandioses sur le quart sud-est de la France. Les Crêts sont le cœur géographique et identitaire du massif. Ils se situent généralement au-dessus de 950 mètres et culminent à 1432 mètres, constituant la partie la plus élevée du Pilat.

Ce massif est particulièrement proche de grandes agglomérations, ce qui renforce sa notoriété et son caractère identitaire : à quelques dizaines de kilomètres de Lyon, aux portes de Saint-Étienne et des autres villes des vallées industrielles de l'Ondaine et du Gier (Firminy, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, ...), dominant les agglomérations de la vallée du Rhône (Givors, Vienne, Roussillon, ...) ou encore à proximité d'Annonay (principale métropole du nord de l'Ardèche).

Les crêtes sont donc très proches de la vallée du Rhône qu'elles dominent, formant comme un poste avancé du massif central, dont elle sont d'ailleurs séparées par la ligne de partage des eaux. Les rivières des crêtes déversent leurs eaux dans le Rhône et le Gier, vers la méditerranée, tandis que les cours d'eau situés immédiatement à l'ouest du site se jettent dans la Loire et l'océan.

Cette position de carrefour se retrouve également dans le climat (influences méditerranéenne, océanique et continentale) qui, associé aux multiples variations d'altitude, de pente, d'orientation, explique la richesse et la variété incomparables de milieux naturels et de paysages que l'on rencontre. Autour des crêts de la Perdrix et de l'Œillon, le site est surtout caractérisé par la lande pseudo-alpine composée du genêt poilu, de l'airelle rouge, de l'alchemille des Alpes. Chirats, tourbières et prés humides, hêtraies-sapinières, sont aussi des éléments spécifiques de ce secteur. L'argument de la diversité est très souvent avancé pour d'autres sites ; il prend dans le Pilat une dimension véritablement exceptionnelle.

Leur silhouette emblématique, la qualité de leurs abords et de leurs milieux naturels consacrent les Crêts comme des lieux privilégiés présentant un intérêt paysager et écologique de premier ordre. L'objet de ce rapport est de proposer, à partir d'une zone d'étude (ci-contre), un périmètre incluant tous les éléments du paysage des Crêt qui en font un site d'intérêt national.

### Les Crêts vus du plateau de Pélussin (est) :





*Le paysage déroulant qui conduit du crêt de la Perdrix au crêt de l'Oeillon (antenne blanche) en passant par le crêt de Botte (tour carrée) et le crêt Rachat (antenne métallique)*



# 1 - Un paysage riche et contrasté

## 1.1 - L'effet de crêtes et le paysage déroulant

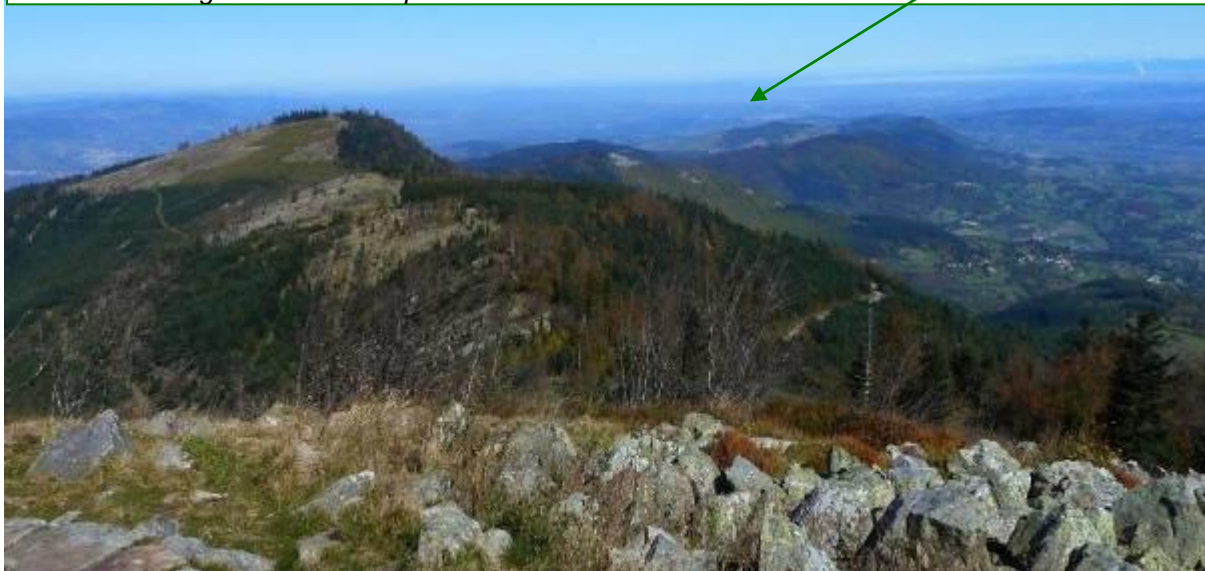
La topographie des lieux joue sans doute le rôle le plus important en matière de paysage. En effet, le cheminement entre le crêt de l'Oeillon et le crêt de la Perdrix présente une dénivellée cumulée importante (plus de 400 m) ; les crêtes et les cols se succèdent, modifiant à l'envi les échelles de perception.

Ce cheminement permet d'apprécier un véritable paysage « déroulant », fort de la grande diversité de ses éléments ; les transitions sont multiples, de belvédères en cols, d'horizons ouverts en tableaux plus intimes.

*Du Crêt de la Perdrix vers le nord-est se déroulent les parties sommitales, dénudées, des Crêts*



*Du Crêt de l'Oeillon vers le nord, la ligne de Crête se déroule en direction de Lyon, qui se devine au lointain. Les stigmates de la tempête de 99 sont visibles sur le flanc ouest.*





*Depuis le crêt de l'Oeillon : le col de l'Oeillon, les 3 dents, la vallée du Rhône puis les Alpes*



*Depuis le rocher de Dentillon, vue sur les 3 dents et le crêt de l'Oeillon*



*Depuis le crêt de Botte, la vallée de Chaumienne puis la vallée du Rhône et les Alpes*

*La chapelle de Saint Sabin dialogue avec les crêts comme avec la vallée du Rhône*





## 1.2 - Différentes échelles de perception

Les crêtes du Pilat (sommets du massif) constituent un belvédère à partir duquel il est possible d'observer une bonne partie du quart sud-est de la France ; la vue porte très loin : les Alpes, le Jura, le Massif Central, le Velay et le Vivarais, les Cévennes, le Ventoux, sont autant de points culminants sur lesquels vient s'arrêter le regard.

Mais à cette échelle de perception très lointaine, il faut ajouter tous les plans intermédiaires qui abondent de diversité par la nature même des limites rencontrées : crêt voisin minéral ou recouvert de forêt, crêt aux formes douces et arrondies ou, au contraire, acérées, fond de vallée, lisière de forêt, ligne de crête en découpe sur l'horizon, ...



Et puis, par endroits, l'intime reprend ses droits : ici une clairière tapissée de myrtilliers, là le calme déroulé d'une prairie où paissent des animaux, plus loin le sous-bois clair d'une hêtraie ...

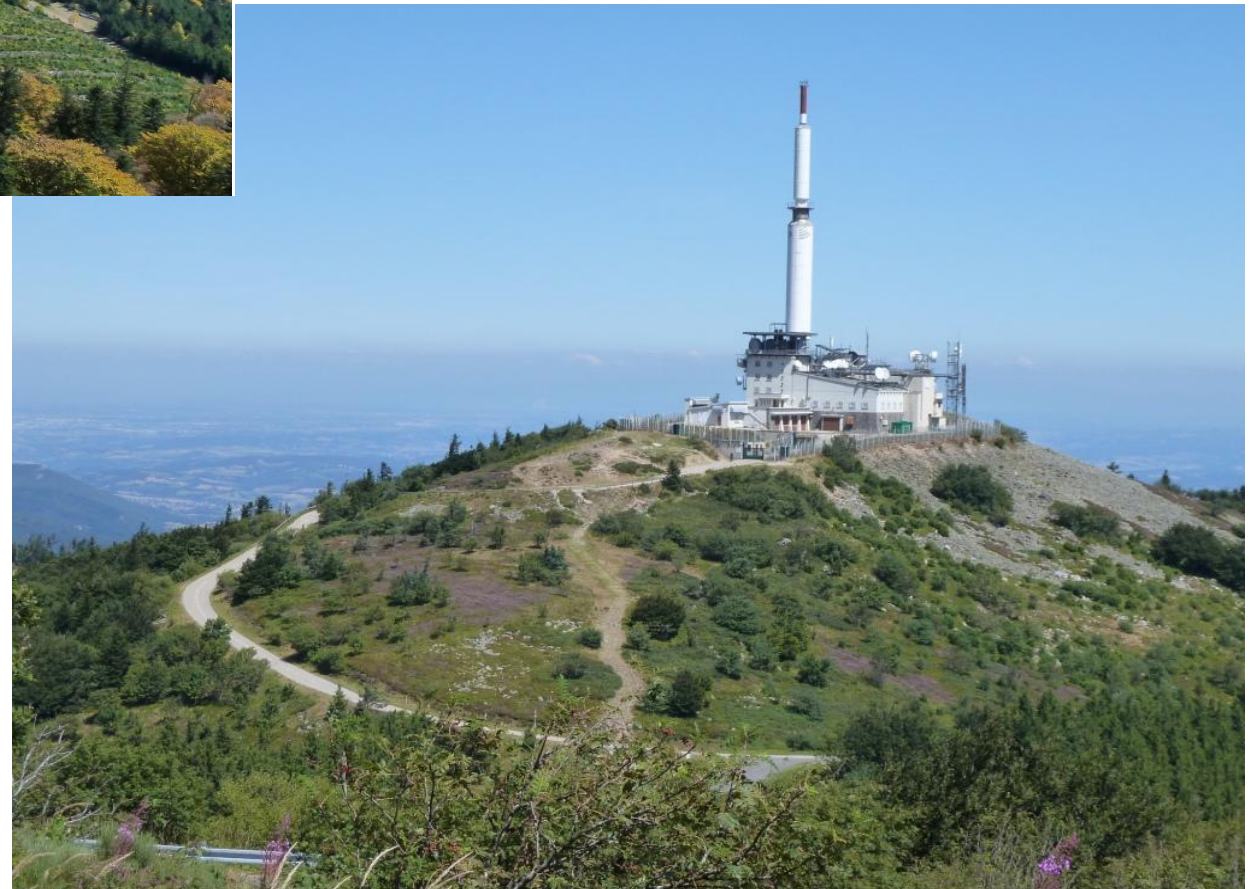
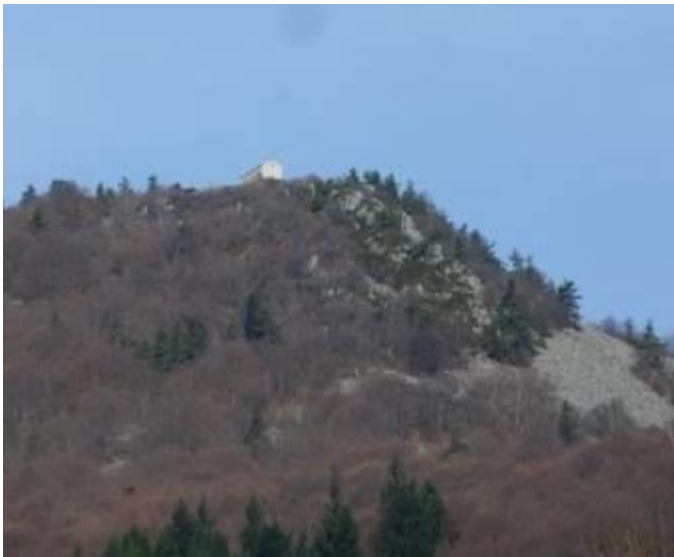
Cette diversité est encore accrue par la nature même des surfaces embrassées par le regard (éboulis pierreux et chirats, landes, prairies, prés, bois, ...) et des divers points d'appel présents (chapelle, ruines, arbres isolés, blocs rocheux, accidents de terrain, diverses constructions, contraste de coloration de la végétation, ...). Ainsi, l'intérêt paysager des espaces internes du site repose grandement sur la complexité des éléments qui le composent et les contrastes rencontrés.

La composition des tableaux offerts à la vue renvoie surtout sur le grand paysage avec des effets d'écho entre le proche et le lointain, et des dialogues entre les éminences identifiées (chapelle de St Sabin, Signal de l'Oeillon, etc ...). L'ensemble procure un sentiment de vivacité et de variété, aiguissant en permanence la curiosité.





*Les Trois dents, le signal de l'Oeillon (antenne) et  
la colline de Saint Sabin (chapelle)*





La Jasserie en hiver

Le massif du Pilat bénéficie d'un **climat complexe** qui résulte de l'affrontement d'influences méditerranéennes, océaniques et continentales. La zone des crêtes est en partie responsable de ces phénomènes car elle joue un rôle de barrière topographique sur laquelle se heurtent ces différentes influences climatiques.

Toutefois, par rapport à l'ensemble du Parc, elle profite peu des influences méditerranéennes, à part sur sa partie est, où le vent venant de la vallée du Rhône produit un effet séchant, qui pourrait par exemple justifier des reconversions forestières avec substitution d'essences plus adaptées.

Le climat est marqué par des précipitations abondantes avec un maximum de fin de printemps (900 à 1200 mm/an, plus abondantes à l'ouest) et une saison hivernale de début novembre jusqu'à la mi-avril.

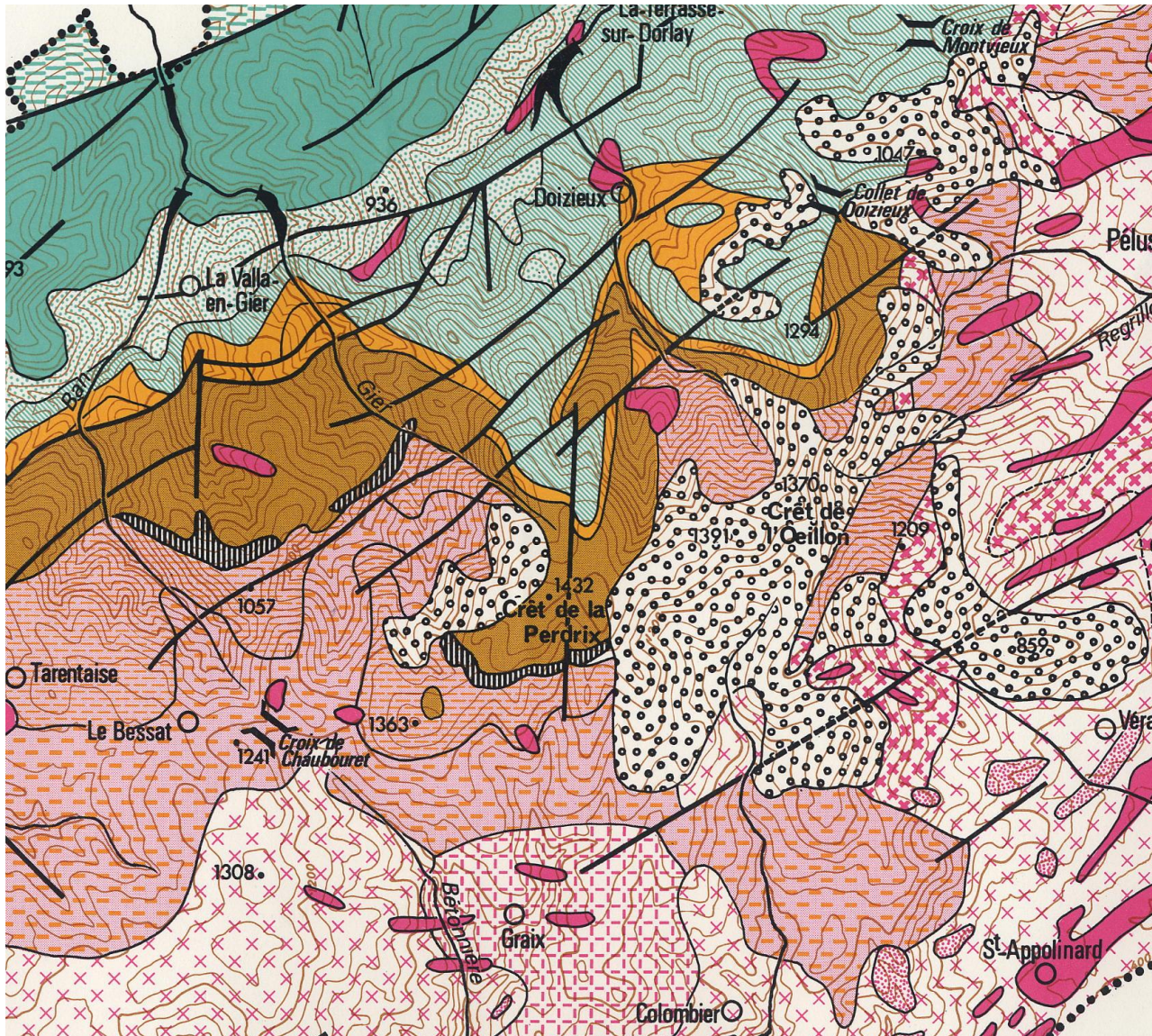


L'hôtel de l'Oeillon en hiver

### 1.3 - Des formes contrastées héritées de la géologie du site

Les différences lithologiques soulignées plus loin entraînent des comportements érosifs différentiels, se traduisant dans le paysage par des modelés contrastés :

- des sommets plus ou moins arrondis (colline de St Sabin, crêt de l'Oeillon)
- des pics rocheux (pics des Trois Dents)
- des replats (replat entre le crêt de l'Oeillon et de la Perdrix, cirque de la Jasserie)
- le creusement de multiples vallées.



Crêt de Botte, crêt de l'Oeillon, Trois Dents : différents modelés des sommets pour un même massif



**Roches métamorphiques** : L'extrémité nord de la zone est occupée par des micaschistes ; ceux-ci font partie d'une bande qui s'étend de la vallée de l'Ondaine à Rive-de-Gier. On trouve ensuite un ensemble gneissique de nature variée et quelques amphibolites.  
**Roches éruptives** : Les granites sont calco-alcalins. Leur mode de gisement, leur texture et leur composition minéralogique sont très diverses

D'un point de vue géologique, le massif du Pilat présente deux principaux secteurs : l'un granitique, l'autre micaschisteux et gneissique (série du Pilat). La base semble constituée d'un dôme granito-migmatique recouvert en concordance par une série métamorphique continue d'une part (série monoclinale du Pilat) et en contact avec une série métamorphique par l'intermédiaire de discordances et de failles (série dite du Lyonnais).

Dans la zone des crêtes, les variations lithologiques au sein des grandes séries métamorphiques et éruptives entraînent des différences de modelés qui se lisent dans le paysage.

*Le grand chirat, en contrebas du Saut du Gier*



Les **chirats** sont des formations géologiques spécifiques du Pilat, pour lesquels les seuls exemples comparables sont à rechercher dans les Appalaches, en Pennsylvanie et Virginie du nord. Situés sur les sommets ou sur leurs flancs, ils résultent de la fragmentation de la roche in situ, ce qui les différencie des pierriers (qui sont formés par l'accumulation localisée de blocs, suite à leur déplacement).

Le spectacle offert par le chirat est toutefois très comparable à celui des pierriers. Il s'accompagne d'une multitude de contrastes liés tout d'abord à la forme des blocs eux-mêmes. On peut parler de véritable cascade de blocs de taille variée, dont le tablier présente un profil accidenté avec de nombreux ressauts tels de gigantesques marches d'escalier.

L'omniprésence de ces formes héritées des périodes froides du quaternaire constitue parfois un paysage presque entièrement minéral, les plus remarquables se situant au crêt de l'Œillon et au saut du Gier.

**Pointements rocheux** : les roches affleurent çà et là et apparaissent dans toute leur minéralité, à peine colonisées par quelques mousses téméraires. Chaque pointement appelle le regard. Les contrastes entre ombre et lumière y sont affirmés, là bien plus qu'ailleurs.

Le secteur des Trois Dents en est le meilleur exemple, avec sa crête très minérale et accidentée. Jean Du Choul écrivait dans sa description du Mont Pilat : "Trois Dents est le nom que porte cet énorme et effrayant rocher, totalement dépourvu de végétation, qui se repaît de frimas et de nuages, ...". C'est un belvédère, mais l'attrait paysager réside aussi dans la découverte de la roche, au travers d'une promenade multipliant montées et descentes sur les dents escarpées.

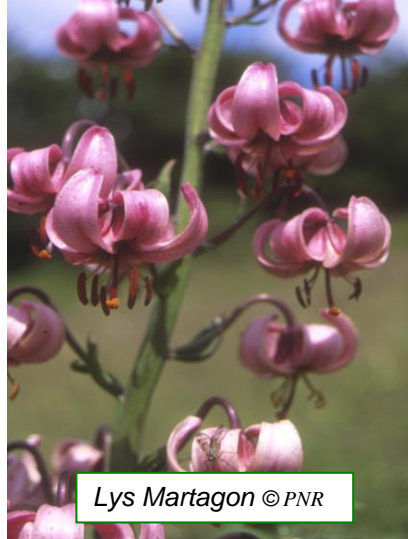
Ce relief contrasté constitue l'ossature du paysage et contribue à l'enrichissement de la faune et de la flore par la diversité de ses biotopes.

*L'une des trois dents*





Linaigrette © PNR



Lys Martagon © PNR



Airelles des marais © PNR



Sont également présentes des espèces pionnières, qui reconquièreent des parcelles nues : ci-dessus genêts (en bordure d'un chemin interdit à la circulation motorisée), et ci-dessous, genêts et sorbiers.



Callune © PNR



Lande à callune



## 2 - Les composantes du milieu naturel

### 2.1 - Caractéristiques de la zone sommitale

La zone des crêts est située essentiellement dans l'étage montagnard. On trouve un étage pseudo-alpin au sommet du massif. Toutefois, ces limites altitudinales sont plus ou moins fluctuantes en fonction des facteurs locaux d'exposition.

**Les landes** occupent la majeure partie de la zone sommitale. La lande est une formation végétale basse, offrant des types de paysage variés en fonction de sa localisation et des divers stades de son évolution. C'est le jeu des couleurs qui attire l'œil :

- le genêt purgatif exhale au mois de juin une odeur âcre aussi caractéristique que ses petites fleurs jaune pâle,
- la callune couvre de grandes surfaces sur des sols dégradés et colore la montagne en rose, fin août - début septembre,
- le genêt à balais, plus majestueux que le genêt purgatif, se couvre fin mai de fleurs jaune d'or qui illuminent momentanément tout le massif,
- le sorbier des oiseleurs, l'alisier blanc, le sureau rouge et le framboisier sont également des points d'appel.

Terres d'altitude, les crêtes du Pilat recèlent **deux tourbières** de taille très modeste, entre la Jasserie et le crêt de l'Oeillon, au cortège floristique très caractéristique qui constitue des contrastes de couleurs dans le paysage les environnant.

La première est située à en contrebas du crêt de la Perdrix. On y trouve en particulier :

- au centre : *Drosera rotundifolia*, *Euphorique angustifolium*, *Potentilla palustris*, *Dactylorhiza maculata*
- en bombement : *Salix repens*, *Calluna vulgaris*, *Vaccinium myrtillus*, *Sphagnum sp.*
- au bord : *Arnica montana*

La seconde est située le long du sentier reliant le crêt de la Perdrix au crêt de Botte. Celle-ci est plus ancienne et présente un moindre intérêt floristique.

La flore de la zone des crêts se caractérise à la fois par les espèces rares qu'elle comporte, les plus remarquables étant sans doute : *Alchemilla alpina*, *Lilium martagon*, *Dianthus graniticus*, *Doronicum ostriacum*, *Méconopsis cambrica*, *Lycopodium clavatum*. Certaines stations sont uniques sur les crêts : lycopode des Alpes (*Diphasiastrum alpinum*) et airelle des marais (*Vaccinium uliginosum*). Pour les autres, il s'agit surtout des espèces de bord de chemin et de coupe comme *Digitalis purpurea*, *Epilobium angustifolium*, *Senecio nemoralis fuchsii*, *Arnica montana*, dont les taches colorées animent le paysage.

**Il existe un site natura 2000 des Crêts du Pilat (carte page 20)**, visant à protéger les habitats suivants, classés par superficie décroissante : forêt caducifoliée (hêtraies), landes, forêts artificielles, pelouses sèches, prairies semi-naturelles, rochers, résineux.



*Tableau pointilliste d'arbres mélangés aux couleurs d'automne (vallée de Chaumienne)*



*La neige souligne les contours plus géométriques de certaines parcelles de la vallée de Chaumienne*



*Repousse de pins suite à l'exploitation de tourbières (plateau de la jasserie)*



*Plantation de mélèzes à proximité du collet de Doizieux : feuillage clair et vaporeux*



*Dépôt de bois*



## 2.2 - La forêt

La zone sommitale est inadaptée à la production forestière pour des raisons climatiques et pédologiques ; la forêt productive est donc présente principalement en lisière du périmètre proposé au classement sur 310 ha environ (soit 24 % du zonage en surface) – le plan de développement forestier pour ce secteur est présenté en annexe 5.

La variété des traitements forestiers engendre une diversité paysagère ; le promeneur apprécie, par exemple, le contraste entre la haute futaie régulière de hêtres qui offre une vue en transparence, sereine et apaisante, et le taillis sur souche qui ne laisse pas passer le regard et offre une ambiance plus tourmentée.

On trouvera, le plus souvent, une **hêtraie-sapinière** (végétation climacique) avec coexistence de divers faciès sylvo-culturels, dont la hêtraie pure et la sapinière pure, ces deux essences ayant été depuis fort longtemps favorisées ou au contraire défavorisées par les interventions humaines.



*La hêtraie-sapinière s'aventure sur les chirats en contrebas du belvédère du Faucharat (flèche noire)*



*Futaie de hêtres à Saint Sabin : effets de clarté et transparence*

La hêtraie pure est rare sur l'ensemble de la zone (crêts de Peillouté et de St Sabin) ; elle réunit des éléments de la flore franco-ibérique (comme *Meconopsis cambrica*, *Scilla lilio-hyacinthus*, *Cardamine heptaphylla*) en limite nord-est de leur aire de répartition à des espèces plus communes médio-européennes. Par ailleurs, les hêtraies du Pilat sont acidophiles, ce qui les différencie des hêtraies calcicoles du jura et des chaînes subalpines (absence de cortège calciphile).

Le cœur de la zone de crêts est majoritairement planté en **sapin, épicéa**. Le douglas est essentiellement situé au nord ouest (commune de Doizieux) en parcelles de très petites surfaces. Le **pin sylvestre** est abondant également dans ce même secteur.

Les mélèzes plantés suite à la tempête de 1999 occupent une surface restreinte mais n'en sont pas moins vigoureux et remarquables dans le paysage par leur feuillage léger et clair. On compte actuellement 15 hectares de mélézins classés répartis dans la forêt communale de Pélussin.

Les bosquets de pin cembro et pin à crochets sont rares – ils se situent entre le Crêt de l'Oeillon et de la Perdrix, et sur la colline de St Sabin.



## 2.3 - Une faune riche et diversifiée

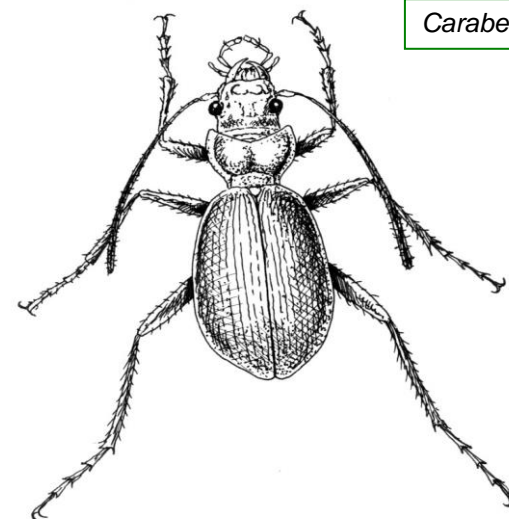
Le secteur des crêts abrite une faune dont l'intérêt réside essentiellement dans sa diversité (voire en annexe 3 l'inventaire des ZNIEFF dont la carte est présentée ci-contre). Toutefois, la présence d'espèces rares et parfois protégées ne peut être négligée, notamment en ce qui concerne les oiseaux : le Busard Saint-Martin, le Busard cendré, l'Épervier d'Europe, le Circaète Jean-le-Blanc, le Hibou grand-duc, le faucon pèlerin (nouvelle espèce nicheuse pour le Pilat, il a été observé vers le Saut du Gier)..

La zone des crêts est aussi un secteur particulièrement intéressant pour la faune entomologique car elle se situe à la limite de l'aire de répartition entre les espèces boréo-alpines et les espèces méditerranéennes. La plupart de ces espèces boréo-alpines ne se retrouvent que dans les Alpes, les Pyrénées ou, en dernier refuge, dans les zones scandinaves.



Les biotopes favorables à l'établissement des espèces boréo-alpines sont de préférence les endroits dégagés tels que les rives des ruisseaux forestiers, les landes à callune, les prairies, les petites tourbières, les chirats.

Un coléoptère carabique *Nebria lafresnay* a été découvert en 1984. Il s'agit d'une espèce relique des périodes froides, pseudo-cavernicole, trouvant refuge dans les fissures subsistant entre les chirats. Le *Dichotrachelus scaramozzinoi*, autre espèce de coléoptère de la famille des charançons, est également régulièrement observé en marge des chirats, dans les litière de hêtraies ou hêtraie-sapinières. Sa localisation dans le Pilat est l'une des plus basse en altitude de toute la France.





### 3 - Les monuments remarquables

La zone retenue n'englobe pas de secteur bâti à proprement parler ; en plus de la Jasserie, quelques bâtiments sont à signaler au col de l'Oeillon (un restaurant et un ébéniste), ainsi que plusieurs monuments naturels ou anthropiques, dont les plus remarquables sont présentés dans cette partie. Une mention spéciale peut être apportée à l'antenne de l'Oeillon, qui est devenue emblématique pour le territoire.

#### 3.1 - La jasserie

La jasserie du Pilat est un vaste bâtiment qui, de tout temps, accueillit les voyageurs. Selon toute vraisemblance, au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, les chartreux de Ste Croix en Jarez, propriétaires fonciers en bois et en champs sur tout le massif, sont à l'origine de la construction de ce bâtiment. Sa première vocation fut sans doute celle d'une ferme d'altitude (pour stocker les provisions de plantes médicinales). Très rapidement elle servit de lieu d'accueil pour les voyageurs égarés sur ces sommets austères. Jean-Jacques Rousseau y passa une nuit en 1769 ... Aujourd'hui elle est devenue une auberge fort prisée des habitants de Saint Etienne – elle a par ailleurs accueilli dès 1920 un des tout premiers téléskis de France, et cette activité a été proposée jusqu'en 1992.



Le terme de « jasserie » vient du mot « jas », terme celtique très utilisé en Ardèche pour désigner une grange ou une ferme isolée. La « Jasse » signifie, en patois des Monts du Forez, le « pot où l'on recueille le lait ». La jasserie est par conséquent, l'endroit où sont entreposées les jasses et où l'on fait le fromage.





*Abri au rocher de dentillon*



*Chapelle Saint Sabin*



*Cascade du saut du Gier*



*Croix du crêt de la chèvre*



*Croix de l'Oeillon*



*Enceinte mégalithique des Trois Dents*



*Grand chirat et falaises du saut du Gier*

## 3.2 - Le patrimoine religieux

Il se compose de vestiges archéologiques, de croix et d'une chapelle :

**L'enceinte mégalithique des Trois Dents** : l'emplacement exact correspond à la terminaison rocheuse du col de l'Oeillon. Il s'agit d'un mur de pierres sèches de 50 m de longueur environ, sur 3 m de hauteur et 2,5 m de large au sommet du mur. À l'extrémité méridionale de ce mur, à l'intérieur de l'enceinte, au pied de la troisième dent, se trouve une grande pierre carrée ayant peut-être servi d'autel des sacrifices. Un second mur de 125 m de long ferme l'enceinte à une cinquantaine de mètres au-dessous, sur la déclivité du terrain. Bien que ces deux murs soient en partie démolis, certaines parties ont conservé leurs assises complètes.

**L'enceinte de Saint Sabin** est semblable à celle des Trois Dents, dont la partie ouest est assez bien conservée. Une pierre sacrificielle est disposée de la même façon que précédemment. Des tumulus sont également situés autour de la chapelle ; l'un deux, à 200 m environ de l'enceinte mégalithique, recouvre sans aucun doute le tombeau d'un personnage très vénéré. Nommée dès 1317, **la chapelle actuelle** fut construite en 1683 et restaurée extérieurement en 1980. Elle occupe l'emplacement d'un antique lieu de culte à l'intérieur de l'enceinte mégalithique.

**Les croix** : Dans le Pilat se côtoient le paradis, l'enfer et le purgatoire, autant de noms de lieux qui sont encore en usage aujourd'hui ... Selon la tradition, le « paradis », qui se situerait au sud du Crêt de la Perdrix, était un cimetière. Le « purgatoire » devait se trouver au nord-est du col de l'Oeillon, lieu où les âmes attendaient d'être jugées. Celles des damnés étaient guettées par un « dragon noir » et précipitées dans le « gouffre d'enfer », près de Rochetaillée. Au XIX<sup>e</sup> siècle, supplantant ces croyances anciennes, une croix de pierre fut érigée au col de l'Oeillon puis bénie le 1<sup>er</sup> septembre 1867, et on grava sur les quatre côtés de son piédestal le nom des quatre communes qui ont leurs limites en ce lieu : Doizieux, Pélussin, Roisey et Véranne.

## 3.3 - Saut du Gier

Le Gier prend sa source à la Jasserie (fontaine), sinue légèrement dans des landes d'altitude avant de s'encaisser brusquement dans une gorge abrupte pour déferler en une cascade spectaculaire dans une impressionnante falaise ; c'est une curiosité facilement accessible du chemin qui relie en 1H30 environ la Scie du Bost à la Jasserie. Ce site est également apprécié des grimpeurs.





### 3.4 - Les constructions modernes

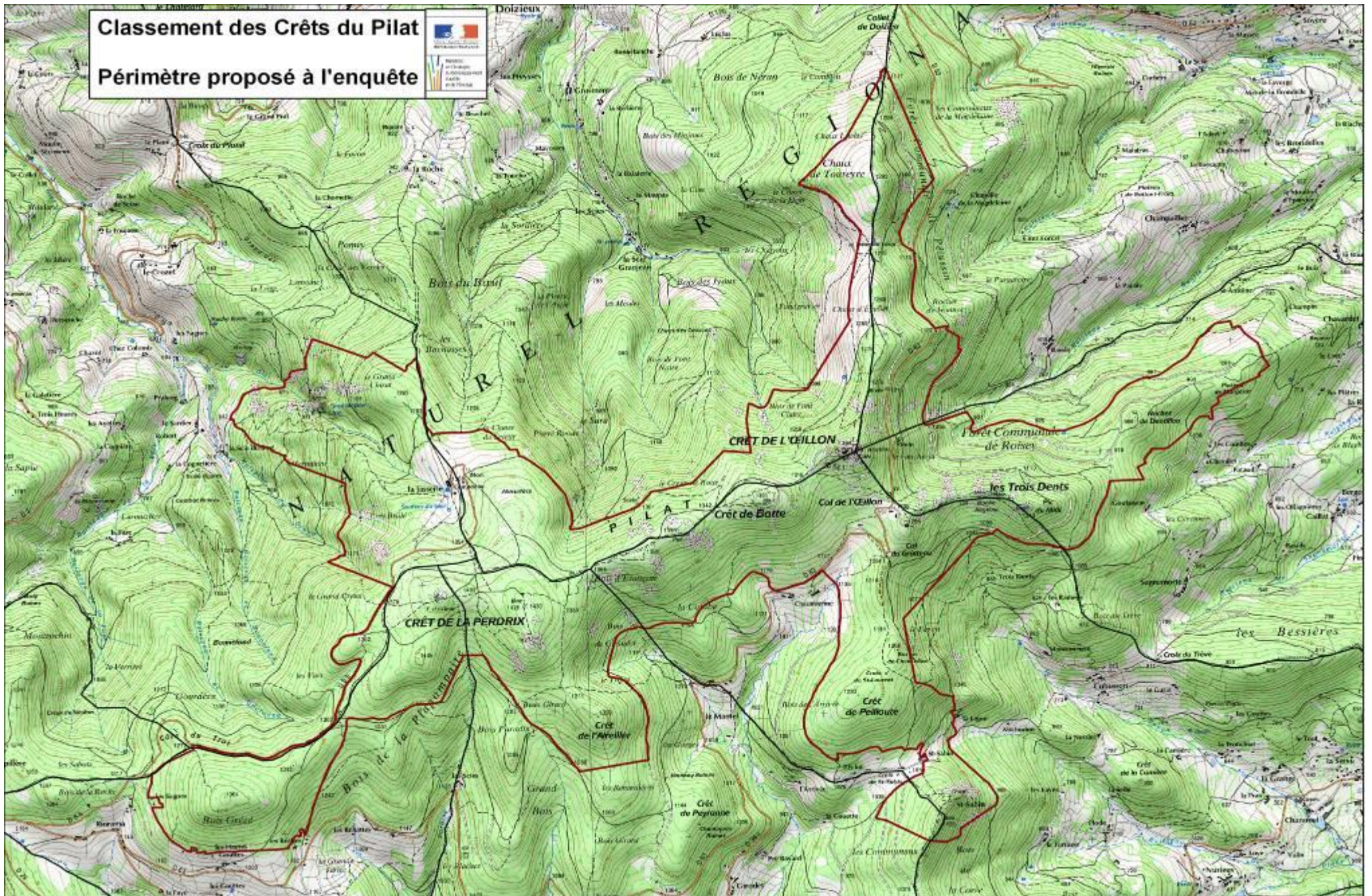
Les crêts du Pilat ont également été aménagés de façon plus récente, soit à des fins touristiques, soit en utilisant leurs éminences pour la transmission de télécommunication. Il en résulte des constructions désormais ancrées dans l'identité locale et qui n'ont pas vocation à être supprimées (photos ci-contre).

1. L'antenne de l'Oeillon : elle est devenue un élément identitaire très puissant du Pilat, parce qu'elle est perceptible de très loin : de Lyon, du grand Colombier, des Alpes ... Elle a pour fonction de relayer des télécommunications (télévision notamment).
2. La tour carrée du crêt de Rachat : bâtiment appartenant à l'armée de l'air, encadré d'une ceinture grillagée pour éviter les intrusions. Cette tour est également visible de loin, elle constitue à côté de l'antenne de l'Oeillon un deuxième signal indiquant le Pilat.
3. Le restaurant de la Jasserie : ouvert toute l'année et bénéficiant d'un panorama grandiose, lové dans une belle et vaste prairie, cet établissement est très fréquenté par les touristes mais aussi par une clientèle de proximité. Il est en effet accessible en voiture, en ½ H depuis Saint Etienne.
4. Les aménagements de ski : ceux-ci témoignent de l'histoire du site, qui a connu en 1920 le premier prototype de remonte-pente de France (un télétraineau). L'activité a perduré jusqu'en 1992, et depuis restent ces équipements qui rappellent des souvenirs à nombre de stéphanois.
5. Ce qu'il reste du grand hôtel aujourd'hui. *Cet hôtel fut construit non loin de col de l'Oeillon, sur la Chaux d'Egallet (1260 m) à la fin du 19<sup>e</sup>S ; ce bâtiment de 3 étages présentait un ensemble de salons et de salles à manger qui occupaient tout le rez-de chaussée. Cet hôtel avait acquis une grande notoriété comme sanatorium au début du XX<sup>e</sup> siècle, les guides touristiques faisant écho à sa réputation ; il accueillait de riches industriels et des membres des cours royales. En 1904, il avait alors l'électricité, le chauffage central, le téléphone, l'eau courante, des billards, des tennis, une chambre noire pour les photographes ... Son succès fut réel les premières années, mais la première guerre mondiale sonna le glas de cet établissement ; les clients se firent de plus en plus rares, et l'hôtel disparut une nuit de 1931 dans un incendie dont l'origine reste un mystère.*

Le grand hôtel



Les tables d'orientation sont également un témoin historique (celle du crêt de la Perdrix date de 1938), autant qu'une preuve de la qualité des belvédères du Pilat.



Projet de classement des Crêts du Pilat – Rapport de présentation – novembre 2013

## 4 - Le périmètre proposé au classement

### 4.1 - Les principes de délimitation du site

Pour assurer l'efficacité du classement, la délimitation du périmètre à protéger s'appuie sur plusieurs principes :

- donner au site un contour simple, évitant les enclaves et les écarts ;
- rechercher, dans la mesure du possible, des limites évidentes et facilement repérables dans le paysage,
- inclure toutes les composantes qui font l'intérêt du site, y compris les zones qui nécessitent une réhabilitation ;
- tenir compte des accès, des modes de découverte et des axes de fréquentation.

### 4.2 - Les limites proposées

Le périmètre du site proposé au classement, suit les **principales lignes de crêtes**, celles qui sont le plus perceptibles dans des vues moyennes (vallée du Gier et du Rhône, plateau de Pélussin), celles aussi qui sont les plus élevées du massif ( Crêt de la Perdrix 1432 m, Crêt de Botte 1391 m , Crêt de l'Oeillon et de Grezé 1364 m, Chaux de Toureyre 1392 m, Chaux d'Egallet 1266 m, Crêt Peillouté 1220 m, Trois dents 1213 m). Le site englobe ainsi des altitudes variant de 840 à 1432 m.

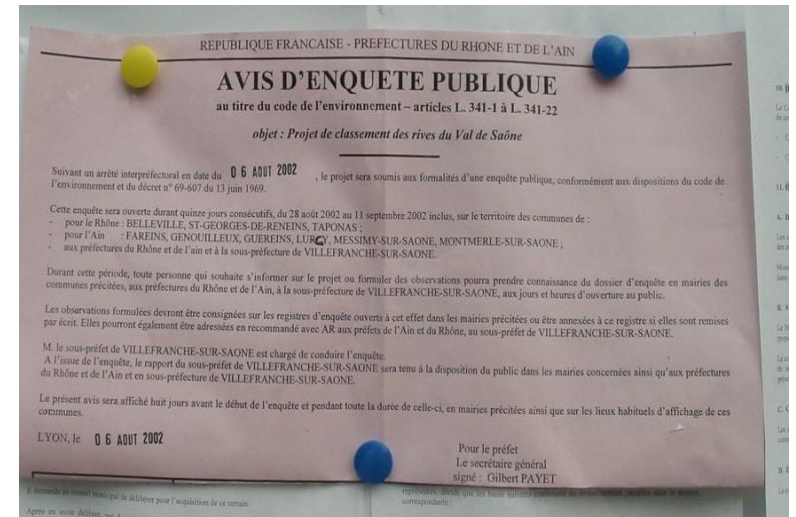
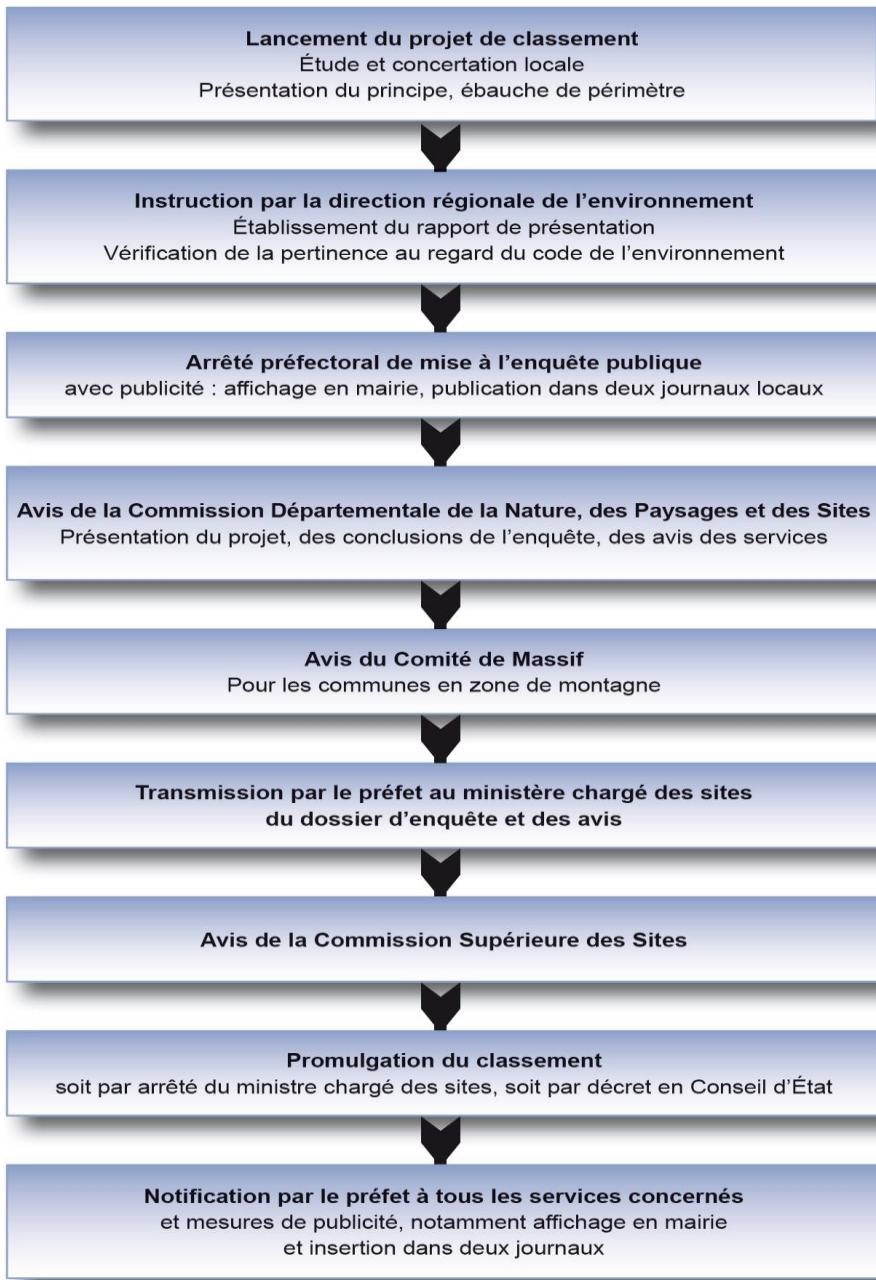
Ce sont ces lignes de crête, à la morphologie reconnaissable, qui font l'image, l'emblème du massif du Pilat :

- depuis le Pélussinois : du Crêt de Peillouté jusqu'au Chaux de Toureyre et au collet de Doizieux,
- depuis la vallée du Gier : de bois Grezé jusqu'au rocher de Dentillon,
- depuis la vallée du Rhône : de Saint Sabin (ou bois Grezé, selon l'axe) jusqu'au collet de Doizieux.

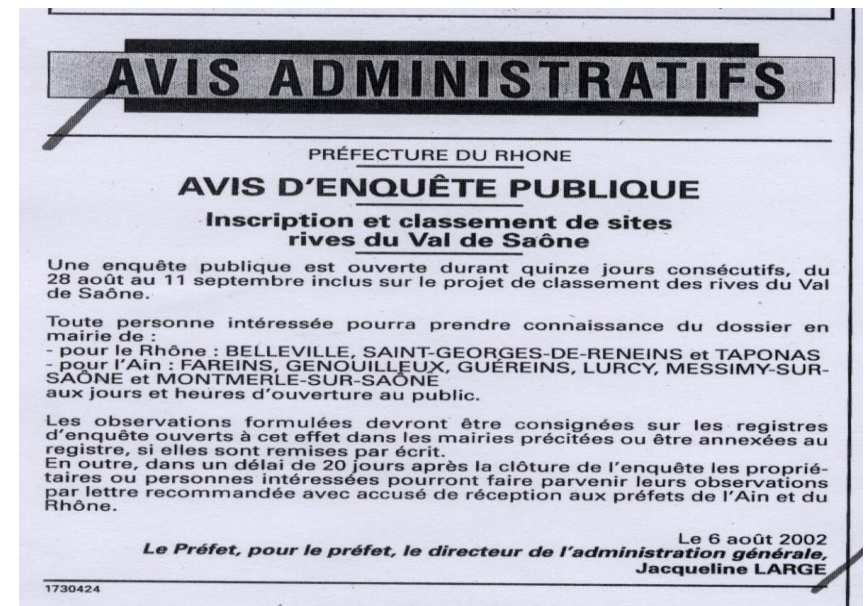
Ensuite, pour affiner le tracé, ont été retenues les zones correspondant aux secteurs sommitaux ouverts (ou dont la réouverture présente un enjeu de qualité paysagère) ; cette limite correspond en général à la limite de productivité de la forêt, et parfois aux limites de chirats – ces amas rocheux qui lorsqu'ils sont importants limitent la croissance végétale tout en étant fortement perceptibles dans le paysage, et fortement identifiés au massif du Pilat (cas par exemple du Saut du Gier).

D'une manière générale, le périmètre suit le tracé de chemins et de routes, en les excluant la plupart du temps, sauf lorsqu'il s'agit d'itinéraires de découverte du site. Lorsqu'il n'a pas été possible de suivre ce type de limite, le contour suit des limites de parcelles, et dans des cas exceptionnels (parcelles très grandes) des lignes fictives ont été tracées entre des points déterminés.

Le site concerne 7 communes : Colombier, Doizieux, Graix, Pélussin, Roisey, La-Valla-en-Gier et Véranne. Il couvre une superficie de 1300 ha environ.



*Exemples d'affichage en mairie et d'annonce dans la presse d'une enquête relative à un classement.*



## 4.3 - La procédure de classement

L'**initiative** de la mesure de protection peut être prise par tout intéressé : particulier, association, collectivité locale, administration, commission des sites, etc. L'intérêt paysager des crêts du Pilat a été affirmé dès la première charte du Parc en 1974, et l'intention de participer à une mesure de classement a été réitérée dans la nouvelle charte, validée en 2012. L'Etat a accompagné cette démarche, et il revient désormais à la DREAL Rhône-Alpes de **mettre en œuvre** la procédure, en lien avec les autres services intéressés par la politique des sites (Direction départementale des territoires de la Loire, Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Loire ).

La **concertation** autour de ce projet a été menée auprès des collectivités locales (mairies, conseil général, parc), des représentants des activités économiques concernées, notamment autour du secteur bois, et des usagers du site, durant le premier semestre 2013. Cette phase a permis, par une succession d'itérations, de proposer un périmètre qui assure la protection de la partie sommitale des crêts, tout en modérant les contraintes qui pourraient en résulter pour les acteurs locaux et pour l'Etat (le volume estimé d'autorisations à délivrer dans l'avenir devant rester proportionné aux capacités de l'Etat à les délivrer). Cette phase de concertation a également permis d'aborder les modalités de gestion ultérieure du site (chapitre 5 de ce rapport).

La suite de la procédure (diagramme ci-contre) est la suivante : après une phase d'information grand public durant l'été (afin de toucher aussi les touristes), **l'enquête publique** sera lancée fin 2013 ; elle a pour objectif de s'assurer que le public a été informé de ce projet de classement, et a pu exprimer ses opinions. À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rendra son rapport assorti d'un avis. Ensuite, la commission départementale des sites, et le comité de massif central émettront également leurs avis. Puis, le dossier sera transmis au ministère chargé des sites qui consultera la commission supérieure des sites, laquelle se prononcera au regard de tous ces éléments.

A l'issue de la procédure, le classement du site pourra alors être prononcé par décret en conseil d'État ; la décision de classement sera publiée au journal officiel, puis notifiée par la Préfète (avec publication dans les journaux). Les limites du site seront finalement reportées comme servitudes aux documents des 7 communes concernées.

*Projet de classement des Crêts du Pilat – Rapport de présentation – novembre 2013*



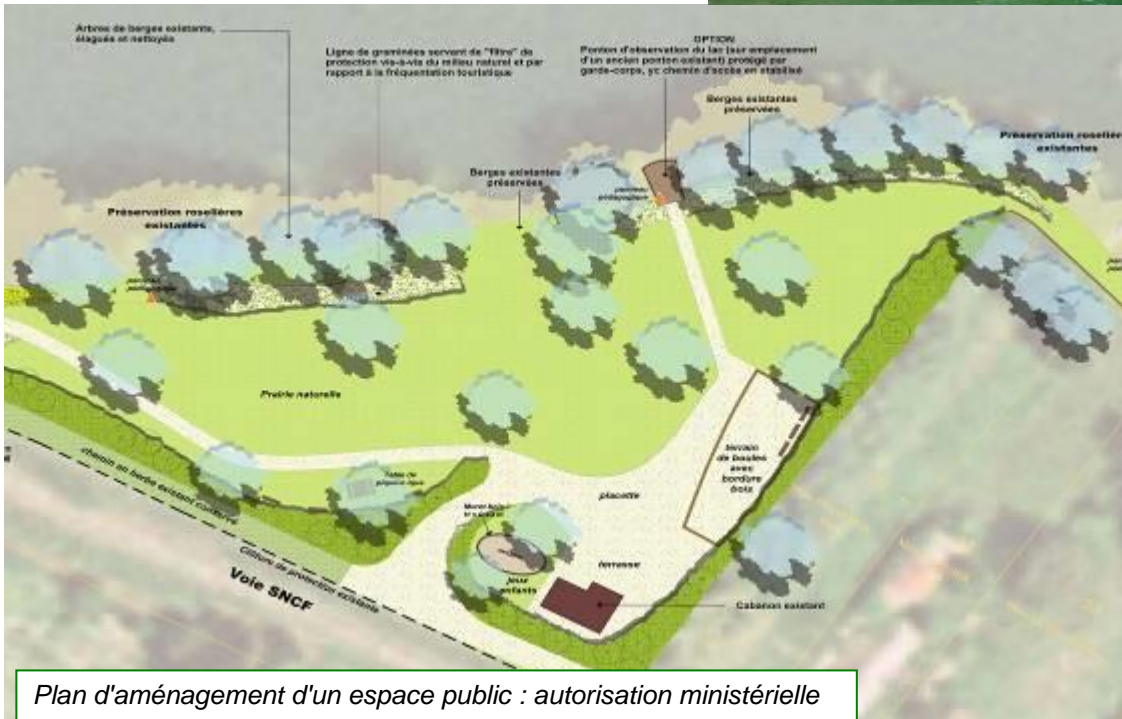
*Exemple d'affichette utilisée pour annoncer l'ouverture d'une enquête*

## Autorisations En site classé

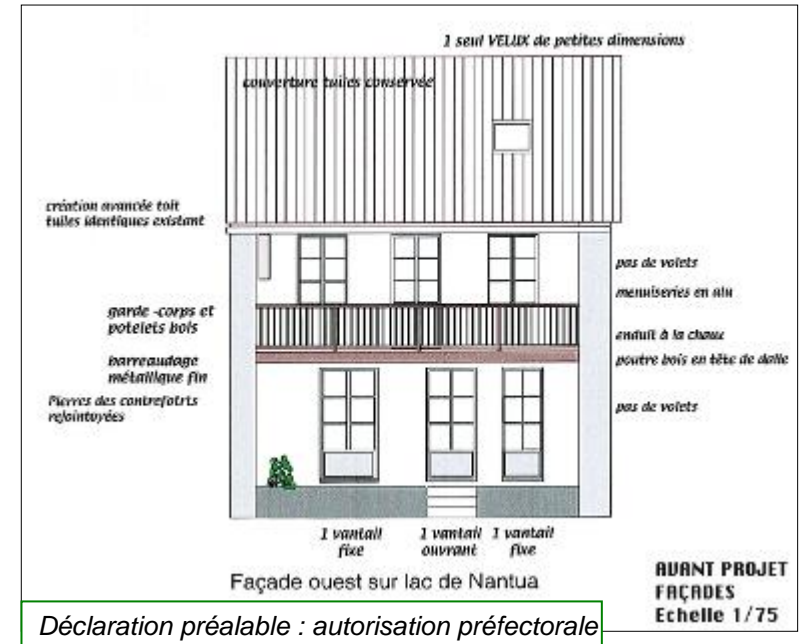


La publicité est interdite

L'arrachage d'une haie structurante : autorisation préfectorale



Plan d'aménagement d'un espace public : autorisation ministérielle



Déclaration préalable : autorisation préfectorale

## 4.4 - Les effets du classement

Dans un site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux doit faire l'objet d'une autorisation (art L341-10 du code de l'environnement) ; l'instruction de cette demande d'autorisation prend en compte l'opportunité du projet et les conditions d'intégration paysagère des aménagements. L'acte de classement n'a pas d'effet rétroactif, ses effets ne s'appliquent donc qu'aux travaux et aménagements nouveaux ou aux modifications d'installations existantes.

Certaines opérations ou activités, qui n'ont **pas d'effet sur l'état des lieux, peuvent être réalisées sans autorisation** :

- travaux d'entretien courant sans modification d'aspect (notamment les actions prévues dans le DOCOB, favorisant le dégagement des espaces sommitaux, la gestion du bétail, mais aussi entretien des bâtiments et des antennes existants).
- toute activité humaine (circulation, activités de loisirs, chasse, pêche, etc.) dès lors qu'elle ne donne pas lieu à des travaux ou installations et n'a pas d'impact sur l'état ou l'aspect des lieux ; dans le cas contraire, une autorisation serait nécessaire.
- Les travaux forestiers prévus dans des plans agréés au titre du code forestier (art L124-1 à 4, L122-7 et L122-8 du code forestier), et autorisés globalement.

Dans d'autres cas, il est nécessaire de demander **une autorisation** avant de procéder aux travaux, autorisation qui pourra être accordée si les travaux ne dénaturent pas la qualité paysagère du site, ou participent à sa valorisation. Plusieurs cas peuvent alors se présenter :

### Interdits par le code de l'environnement :

- lignes aériennes nouvelles ;
- publicité quelle qu'en soit la forme ;
- camping et caravanning, sauf dérogation ministérielle.

### Autorisation ministérielle après avis de la commission départementale des sites :

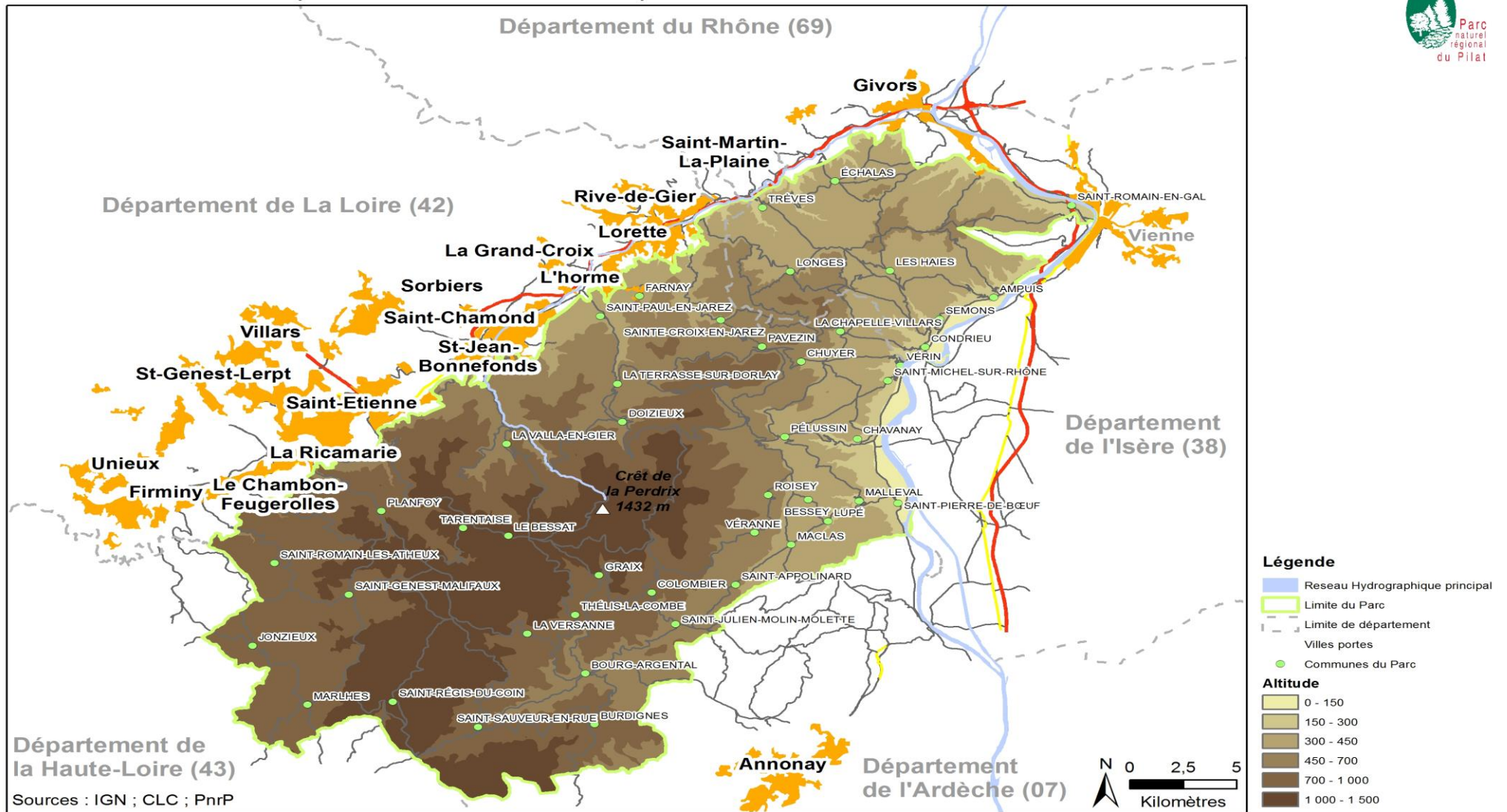
- travaux d'infrastructures : terrassements, création ou modification d'emprises de voiries, parkings,
- travaux soumis à permis de construire : construction, extension de bâtiment,
- démolitions ;
- travaux forestiers (s'ils modifient l'aspect des lieux).

### Autorisation préfectorale après avis de l'architecte des bâtiments de France (délai de deux mois) :

- canalisations souterraines,
- installations temporaires,
- constructions de moins de 20 m<sup>2</sup>, murs,
- de façon générale, travaux soumis à déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme ;
- clôtures (les dispositifs très occultants peuvent avoir un impact visuel et d'ambiance significatif).

Des **inspections régulières des sites** sont réalisées par la DREAL, qui sont autant d'occasions de suivre les projets et de les travailler le plus en amont possible pour qu'ils soient compatibles avec le site. La polie répressive est rarement actionnée, mais elle peut l'être si nécessaire, en cas d'infraction manifeste, portant atteinte au site, et non régularisable (soit parce que le contrevenant ne le souhaite pas, soit parce que les dégâts sont irréversibles).

# Le Pnr du Pilat : un espace naturel et vivant aux portes des villes





## 5 - Les éléments de gestion du site

On rappelle souvent que le classement n'est pas la sanctuarisation d'un espace ; en effet les secteurs concernés sont vivants : ils produisent, ils hébergent, ils accueillent des visiteurs. La mise en avant de principes de gestion permet une cohabitation d'enjeux différents et parfois contradictoires, mais toujours selon un double objectif : identifier les modifications qui pourraient être compatibles avec la protection du site (en quelques sortes, fixer les règles du jeu pour les demandes d'autorisation à venir), et mettre en avant les évolutions souhaitables pour l'amélioration de la qualité paysagère du site.

En tout état de cause, deux grands principes sont à respecter pour conserver ou améliorer la qualité paysagère du site :

- maintenir les espaces sommitaux dégagés, ainsi que les principaux belvédères,
- rechercher la qualité lors de la rénovation du bâti existant, et de ses abords, ou pour la gestion des espaces naturels.

Le territoire est déjà structuré pour répondre à ces enjeux, avec le rôle central du parc naturel régional, et un certain nombre de documents d'objectif ou de gestion existants :

- charte du Parc (et notamment la charte architecturale et la charte forestière)
- les plans d'aménagement forestiers,
- le docob et les mesures agroenvironnementales.

### 5.1 - Le Parc du Pilat, un acteur clé pour la gestion du site

#### **Le Pilat : espace naturel et vivant aux portes des villes.**

Le Pilat, classé Parc naturel régional depuis 1974, est aussi – et surtout – le lieu de vie de 56 000 habitants, et un lieu de détente pour ceux des villes-porte, de Saint Etienne Métropole, de Vienn'Agglo et du Grand Lyon. Aujourd'hui, le Parc naturel régional s'étend sur une superficie de 700 km<sup>2</sup>. Il comprend 47 communes dont 38 appartiennent au département de la Loire et 9 au département du Rhône. Dix-sept communes villes-porte situées en majorité dans les vallées du Gier et de l'Ondaine sont par ailleurs membres du Syndicat Mixte du Parc ; Saint Etienne et Saint Chamond ont une partie de leur territoire dans le Parc.

Dans la nouvelle charte du parc, les élus du syndicat mixte du Parc ont défini leur projet de territoire à l'objectif 2025, autour de 5 axes :

- le premier concerne l'enjeu d'établir une gestion maîtrisée des espaces et des ressources : afin d'atteindre un équilibre dans l'usage des espaces tout en préservant biodiversité et paysages, soit la qualité de vie dans le Pilat.

- Le deuxième vise l'adoption sur le territoire de modes de vie plus sobres et plus solidaires : pour habiter, consommer et se déplacer sans porter atteinte aux ressources et aux qualités du territoire et en renforçant les liens sociaux et culturels au sein du territoire ou avec les villes-porte.
- Le troisième concerne la généralisation de modes de production durables en lien avec la consommation locale, afin d'accroître la production de richesses à haute valeur naturelle et de veiller à ce que la valeur ajoutée produite soit réinvestie localement.
- Le quatrième axe vise à conserver une ouverture du Pilat à d'autres territoires et d'autres acteurs pour expérimenter, innover, inventer dans le cadre de partenariat ou de réseaux de solidarité équilibrés avec les agglomérations voisines et d'autres territoires de proximité ou d'ailleurs.
- Le cinquième et dernier vise à une mobilisation de tous les citoyens pour changer d'ère : chacun d'entre nous doit être acteur de ce projet et être accompagné dans ses changements de comportement pour faire du Pilat un territoire d'exception

**Dynamique du paysage (photos avant-après) : Les Trois dents, et La jasserie devant le Crêt de la Perdrix**



L'ensemble paysager emblématique « crêts du Pilat et cirque de La Valla en Gier » est identifié dans la charte du Parc comme fondateur de l'image d'Epinal du Pilat. C'est le lieu où s'affirme l'identité montagnarde du massif du Pilat. C'est aussi un belvédère à partir duquel il est possible d'observer une bonne partie du quart sud-est de la France, car les espaces sont ouverts et comptent peu d'obstacles visuels. Au cœur de cet ensemble que les signataires de la charte s'engagent à valoriser durablement, se situe le site des crêts. Son classement au titre de l'article L342-1 du code de l'environnement est un objectif prioritaire de la charte.

Le syndicat mixte du Parc est chargé de coordonner l'ingénierie technique et financière pour la valorisation de l'ensemble paysager emblématique et des activités humaines qui contribuent à le façonner. Une charte forestière de territoire, animée par le syndicat mixte, a été signée en 2011 et son plan d'actions se réalise actuellement dans un cadre concerté et en tenant compte de la multifonctionnalité des espaces forestiers. La circulation des véhicules à moteur sur les crêts du Pilat est également maîtrisée. Le site est considéré comme « zone de silence » depuis 2004, un seul chemin traversant est ouvert aux pratiquants de loisirs motorisés. L'animation et la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 des crêts du Pilat est sous la responsabilité du syndicat mixte du Parc depuis 10 ans.

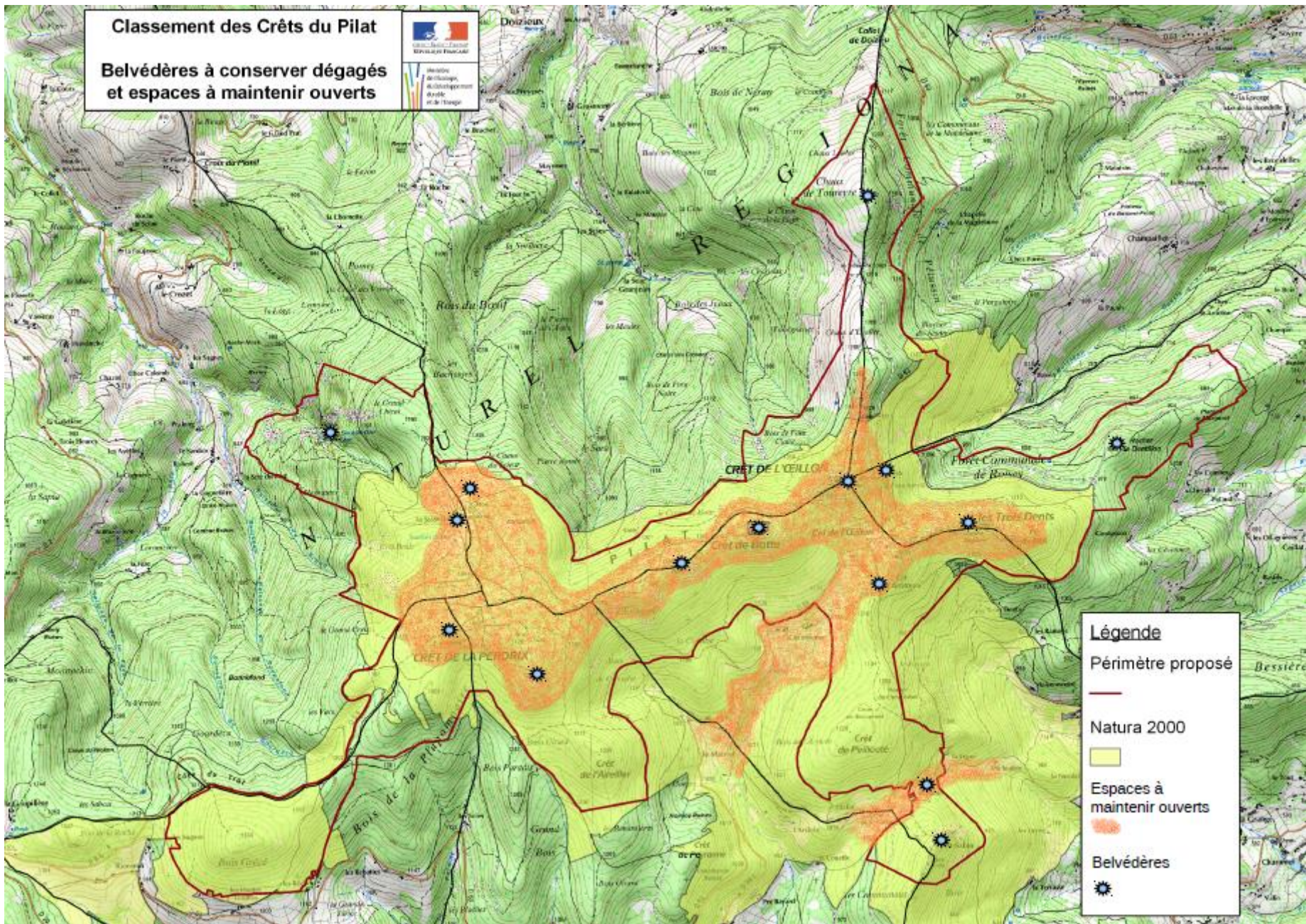
### Actions de gestion menées par le Parc du Pilat

Les Crêts du Pilat ont fait l'objet de premières opérations de gestion réalisées dans le cadre de la politique du Parc au cours de la charte « 1991 – 2001 ». Identifié comme Site Naturel Majeur dans cette charte, un premier plan de gestion a été élaboré en 1993 sur la base des objectifs suivants :

- Maintien des milieux ouverts (landes/pelouses) sur la ligne de crêtes
- Dégagement des milieux rocheux (Chirats, Saut du Gier, pic des Trois Dents)
- Maintien des enclaves agricoles
- Préservation des Hêtraies
- Valorisation pédagogique



*Vaches / âne en estive près de la Jasserie*



## 5.2 - Maintien des espaces sommitaux ouverts

Certains milieux naturels ouverts des crêts sont particulièrement fragiles ou menacés. Des pins, dont la germination des graines a été favorisée par l'extraction de la terre de bruyère, ont tendance à se développer au cœur même des callunaies (photo ci-contre) ; dans d'autres secteurs ce sont les genêts ou les sorbiers qui progressent ; autour des trois dents des populations de résineux. Il paraît donc indispensable de procéder périodiquement à l'arrachage des jeunes pousses, et de favoriser le pastoralisme extensif – qui de tout temps a développé l'écosystème pelouse et la lutte contre le boisement spontané.

Actuellement, plusieurs agriculteurs amènent leurs bêtes en estive, vers la Jasserie, entre le crêt de la Perdrix et celui de l'Oeillon, vers le chaux d'Egallet ou encore Saint Sabin – une mutualisation des pratiques pourrait être encouragée (gardiennage, équipements pastoraux). Des mesures agro-environnementales sont conduites, afin de favoriser les prairies naturelles fleuries et les prairies humides (en incitant à une bonne gestion pastorale, en limitant la fertilisation et les chargements).

La jasserie accueille par ailleurs toute l'année un troupeau de bovins.



*A gauche : parcelle pâturée sous le crêt de l'Oeillon*



*Le développement des pins en contrebas du crêt de la Perdrix (en gris sur la photo) entache la vue vers l'Oeillon et le Rachat. Leur défrichage doit être encouragé.*

Les interventions ayant pour objectif le maintien ouvert des espaces sommitaux constituent un entretien normal du site, ne nécessitant par conséquent pas d'autorisation : réalisation de parcs pour les animaux, débroussaillage.

L'exploitation de la terre de bruyère, telle qu'elle a pu être pratiquée sur la zone sommitale de crêts entraîne d'une part un appauvrissement d'espèces pour la faune et la flore, d'autre part une dégradation du paysage. Son utilisation doit donc être limitée à d'éventuels besoins personnels (pas d'exploitation commerciale).

**Dynamique du paysage (photos avant-après) : Crêt de l'Oeillon et chapelle Saint-Sabin**



Le pastoralisme doit donc être encouragé, afin de conserver un paysage ouvert sur les parties sommitales, voire d'accentuer son ouverture. Il est important de définir quel type de clôture peut être considéré comme compatible avec le site, car par nature, ces équipements sont situés dans des secteurs sensibles. Les clôtures actuellement employées donnent de bonnes indications (photos ci-contre) : faites de piquets bois avec un grillage métallique, du barbelé ou du fil électrique, elles se fondent dans le paysage.



### **Dynamique du paysage (photos avant-après) : Saut du Gier**





*La vue depuis le col du gratteau vers les Trois Dents est partiellement obturée par les arbres*



*Le site de Saint Sabin permet un dialogue visuel très riche vers les autres éminences des Crêts ; si la forêt grandissait sur ses abords, ces points de vue pourraient disparaître*





### 5.3 - Le travail sur les lisières forestières

Si de façon générale le massif du Pilat est très largement couvert par la forêt, le périmètre retenu n'inclut qu'une frange modeste de forêt de production (environ 40 ha de forêt privée, 275 ha de forêt publique). Cela résulte d'un choix, motivé par plusieurs raisons :

- le Parc du Pilat met en œuvre une charte forestière qui offre des garanties de qualité paysagère, à une échelle qui dépasse largement le site classé,
- les plans de développement forestier poursuivent des objectifs compatibles avec ceux d'un site classé,
- le parcellaire forestier du Pilat est très morcelé et intéresse de nombreux petits propriétaires privés : la gestion au titre du site classé en serait très alourdie,
- la forêt n'est pas en tant que telle l'objet du classement ; elle concourt à la mise en valeur du site, avec un effet d'écrin évident, mais hormis les hêtraies, elle n'offre pas de caractéristiques de qualité équivalente à ce qu'il est possible de rencontrer dans des forêts classées (forêt de Tronçais par exemple).

La forêt retenue dans le périmètre constitue donc une frange qui borde les parties sommitales des crêts. Les principes de gestion à suivre pour conserver à ces lisières leur qualité paysagère correspondent à ce qui se pratique classiquement en site classé : éviter les coupes à blanc, privilégier la diversification lors des replantations, privilégier la futaie irrégulière pour les peuplements de sapins, éviter la plantation d'espaces ouverts, ré-ouvrir les milieux de type pelouses ou landes, ainsi que les abords des points de vue, ne pas imperméabiliser les routes forestières.

Plusieurs caractéristiques particulières des Crêts du Pilat permettent de préciser les attentes en matière de gestion forestière (Cf carte page 36) :

- l'intérêt des Crêts, qui justifie leur classement, réside dans les espaces sommitaux ouverts. Toutes les actions visant à maintenir ces espaces ouverts devront donc être soutenues, et en particulier le défrichage des arbres ayant recolonisé ces secteurs,
- les Crêts offrent de nombreux points de vue exceptionnels, qui eux aussi concourent à l'intérêt du site ; les actions visant à maintenir ou améliorer ces vues devront être encouragées,
- les forêts qui bordent les crêtes sont situées en contrebas, noyées dans des espaces forestiers très importants ; situées à une distance moyennes des belvédères, elles ne constituent pas un enjeu paysager majeur (le regard s'arrêtant plutôt sur le proche ou le lointain). De ce fait, la gestion des autorisations devra pouvoir se réaliser sans pénaliser la profession, qui représente pour le Pilat un secteur économique de premier plan.

En termes de procédure, tous les travaux forestiers ayant un impact sur l'état des lieux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation ministérielle qui sera instruite à l'aune des objectifs évoqués ci-dessus. En pratique, il sera nécessaire de préciser les actions considérées comme relevant de l'entretien courant de la forêt et ne modifiant donc pas le site, afin que les acteurs concernés puissent identifier les travaux nécessitant une autorisation.

*Exploitation forestière à St Sabin*





*En haut à gauche : hôtel de l'Oeillon  
En haut à droite : jasserie,  
En bas à gauche : restaurant de l'Oeillon et atelier d'ébéniste  
En bas à droite : cabane du rocher de Dentillon*



## 5.4 - Constructions et aménagements

La délimitation du site classé a été concertée avec les communes de manière à exclure du périmètre protégé les hameaux et les parcelles dont l'urbanisation est prévue dans les documents d'urbanisme ou envisagée à terme, notamment en partie basse du massif.

De ce fait, le site classé recouvre uniquement des zones déjà classées comme naturelles ou agricoles dans les documents d'urbanisme, et où les possibilités de construction ou d'extension des constructions existantes sont fortement limitées. Un faible nombre de bâtiment est donc inclus dans le périmètre ; leurs propriétaires ont été informés individuellement sur la procédure de classement.

### Procédure d'autorisation

Pour ces bâtiments, il n'y aura pas de modification de procédure, l'instruction des demandes d'autorisation se fera sur la base des prescriptions figurant dans les documents d'urbanisme, lesquels sont progressivement mis en compatibilité avec la Charte du Parc, notamment sur les questions architecturales, paysagères et urbaines – seuls les délais d'instruction seront allongés (entre 1 et 4 mois) :

- les permis de construire, d'aménager ou de démolir seront soumis à autorisation spéciale du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, après avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).
- les travaux soumis à déclaration préalable nécessiteront pour leur part une simple autorisation préfectorale après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

### L'esprit dans lequel la législation sera appliquée

Le classement du site des Crêts du Pilat vise principalement l'intérêt paysager du site naturel, et les bâtiments inclus dans le site font partie intégrante de son fonctionnement ou de son image : on pensera aux signaux lointains que représentent les équipements des Crêts d'oillon et de Botte, à la chapelle et à la jasserie qui racontent l'histoire de ce territoire, aux structures d'accueil touristiques à proximité du col de l'oillon (restaurant, hôtel, belvédère).

Toutes ces constructions ont une valeur patrimoniale et/ou paysagère, et représentent un enjeu en matière de préservation de l'image des Crêts ; il relève donc bien de l'intérêt commun de les laisser évoluer en respectant l'esprit du site. Dans la mesure où le Parc Naturel Régional du Pilat est porteur depuis de nombreuses années d'une politique en matière d'architecture et d'urbanisme, qui répond pour l'essentiel aux objectifs de qualité paysagère visés par le classement, ce dernier ne devrait pas introduire de rupture dans l'analyse des projets.



*Bâtiment qui n'est plus utilisé (sauf pour du stockage)*



*Ligne électrique en voie d'enfouissement*



*Antenne sur le Crêt de Rachat, qui pourrait être démontée*

## **L'objectif de résorption des points noirs**

Le périmètre inclut également un certain nombre de constructions inutiles ou disgracieuses dont la suppression ou la mise en discrétion représenteraient un avantage en termes de qualité du paysage. Le classement en tant que tel n'oblige pas à procéder à ces travaux, mais il est l'occasion d'indiquer quels aménagements concourent à l'objectif global de qualité paysagère.

Les photos ci-contre donnent une idée des points noirs à résorber ; ce travail sera mené en concertation avec les communes, le Parc et les propriétaires concernés. D'ores et déjà, la ligne électrique fait l'objet d'un projet d'enfouissement, et l'antenne pourrait être démontée.

## **Le cas particulier des infrastructures de grande hauteur**

Le massif du Pilat ayant eu à connaître plusieurs projets impliquant des infrastructures de grande dimension (éoliennes, ligne à haute tension), il est nécessaire d'indiquer dans quelles mesure celles-ci pourraient être jugées compatibles avec le site classé. Ce type d'aménagement n'est généralement pas autorisé à l'intérieur des périmètres de sites classés ; à l'extérieur des sites, l'analyse de l'impact sur les sites classés doit être réalisée de façon adaptée, en fonction de la typologie du site menacé. Voici quelques éléments constitutifs d'une doctrine concernant les Crêts du Pilat :

Le site est lui-même un belvédère qui offre des vues lointaines sur tous les horizons ; il est donc illusoire d'imaginer que ces vues sont ou seront vierges de toute infrastructure (ne voit-on pas déjà la centrale nucléaire de Saint Alban ou la carrière de St Julien ?). Se pose en revanche la question de la concurrence visuelle entre les aménagements et les vues : tout est affaire de proportions (éloignement, hauteur), avec une attention particulière à apporter aux éléments mouvants (pales) qui peuvent distraire l'attention – et donc gêner la vue.

La compatibilité des projets avec le site passera donc par le respect des principes suivants : les infrastructures ne doivent pas entrer en concurrence avec le panorama offert au regard depuis les Crêts (y compris les vues vers les vallées : Lyon, vallée du Gier, vallée du Rhône) ; inversement, ces aménagements ne doivent pas brouiller la perception que l'on a de la ligne de Crête depuis les vallées (pélussinois, vallée du Gier, Lyon, vallée du Rhône notamment) – cette fameuse ligne de Crête représente un facteur identitaire très puissant de ce massif.

Concrètement, pour tous les projets distants de moins de 5 km du site, il faudrait que la partie supérieure des infrastructures soit inférieure en altitude au tracé du périmètre. Une analyse plus fine serait par ailleurs nécessaire pour les projets situés au delà des 5 km et qui interféreraient avec les vues citées plus haut.



## 5.5 - Usages récréatifs

Il est utile de rappeler que le classement du site n'a pas vocation à réglementer les usages, pour autant que ceux-ci ne portent pas atteinte à l'état des lieux : chasse, parapente, randonnée sous toutes ses formes, loisirs motorisés, ski ou raquette, déval'kart, événements... Pour toutes ces activités, le classement des Crêts n'aura d'autre effet que de garantir le maintien d'un paysage de qualité. Si des aménagements sont nécessaires pour encadrer ces pratiques, ceux-ci devront faire l'objet d'autorisation (Cf. paragraphe 5.4.) : chemins, barrières, parking, table d'orientation, piste d'envol ... De manière générale, les cheminements et les parking (à l'exception des routes départementales) ne devront pas être imperméabilisés, les glissières seront en bois.

La valorisation touristique est assurée par le Parc naturel régional du Pilat suivant les engagements de la charte du "tourisme durable". Cette politique est articulée entre encouragement de la connaissance et maîtrise de la fréquentation (avec un objectif de meilleure répartition dans l'espace pour éviter les dommages liés à la surfréquentation) : plan de balisage, création éventuelle de nouveaux cheminements, édition de documents de sensibilisation, réglementation relative à la circulation des véhicules motorisés (autorisée à ce jour sur un axe traversant).



L'hôtel de l'Oeillon, actuellement une location de gîtes ;

A gauche, table d'orientation du rocher de Dentillon

A droite, table d'orientation du crêt de l'Oeillon





## Conclusion

Les Crêts du Pilat concentrent de nombreuses qualités dignes de grands sites nationaux : belvédères exceptionnels vers le grand paysage, ils donnent aussi à voir des tableaux intimes de grandes qualités. Frontière, terre de contrastes, ils font se succéder des images et des ambiances très différentes, à un rythme rapide qui maintient constamment la curiosité en éveil. Mais ils offrent aussi par endroit des espaces de calme associés à tableaux plus reposants (ici une clairière à myrtilliers, là un sous-bois de hêtres, une prairie, le son lointain des cloches).

Le site des Crêts du Pilat doit faire l'objet de mesures de gestion, c'est un véritable enjeu si l'on souhaite conserver tous ses attraits paysagers : maintien des espaces sommitaux ouverts, qualité des franges forestées, conservation du patrimoine bâti de qualité. Le classement peut être le moment de poser quelques objectifs de restauration de la qualité paysagère du site : résorption des points noirs, réouverture des milieux, amélioration des points de vue principaux.

En définitive, les Crêts du Pilat ne peuvent laisser les visiteurs – et ils sont nombreux - indifférents. Avec leur silhouette caractéristique, avec la diversité de leurs modelés et de leurs matériaux, avec enfin les mosaïques de couleurs qui les composent et changent au gré des saisons, ils méritent amplement le qualificatif de pittoresques.



## Sommaire des Annexes

Annexe 1 : Etymologie, toponymie et légendes

Annexe 2 : Fiche Natura 2000

Annexe 3 : Listes des inventaires ZNIEFF

Annexe 4 : Actions de gestion menées par le Parc

Annexe 5 : Documents de gestion forestière (forêts publiques et privées)

# Annexe 1 : Etymologie, toponymie, légendes

## L'origine du mot "pilat"

### Étymologies latines

- " Pila " en latin signifie colonne. Ce qui laisserait supposer que la montagne, comme une colonne pouvait servir de point de repère.
- " pilaetus " peut être traduit par : coiffé d'un bonnet. Le nom pourrait alors trouver son origine dans le fait que ce sommet est très souvent couvert de nuages.

### Les légendes de Ponce Pilate

- Ponce Pilate, exilé à Vienne par l'Empereur Caligula, meurt dans l'effondrement de la tour qu'il occupait. Les Viennois croient voir son fantôme hanter toute la ville. Ils décident alors de jeter son corps dans un marécage au sommet de la montagne.
- Ponce Pilate, rongé de remords pendant son exil à Vienne, s'enfuit de cette ville pour se donner la mort. Il se jette dans " le saut du Gier ". Sa mort fut accompagnée de la création du pic des trois dents, pour lui rappeler le Golgotha et les trois croix du Calvaire.
- Le corps de Ponce Pilate, mort en Palestine, est ramené à Vienne, sa ville natale. Les habitants refusent ce cadeau empoisonné et jettent le corps depuis le sommet de la montagne.

### La légende de saint Sabin

Saint Sabin vivait au sommet de la montagne ; son frère vivait dans la vallée à Malleval. Ils se parlaient l'un l'autre, malgré la distance. Du patois de leurs échanges sont nés les noms de Pilat et de Malleval : « T'esse bie ma la vais (tu es bien mal là bas) - T'esse bie pi la mou (tu es bien pis la haut) ».

### Coutumes locales

Le massif a toujours été un lieu de culte. (témoins les nombreux mégalithes présents sur le site). Or en franco provençal, " pila " désigne un sanctuaire (pierres entassées à la gloire des dieux).

## Les légendes attachées au crêt de l'œillon

Dans son ouvrage, *de monte Pylati*, écrit au XVI<sup>e</sup> siècle, Jean du Choul donne une description du site : *"Le lieu jouissait auprès des gaulois d'une célébrité égale à celle de l'Olympe auprès des anciens grecs. Il est vrai que, outre les singularités et les choses remarquables qu'il possède, il est le siège de phénomènes mystérieux qu'il faut voir pour croire."*

Étymologiquement œillon signifierait *"lumière, soleil, ..."*. Cela pourrait rappeler effectivement la pratique d'un culte au soleil levant.

On parle aussi, au moyen âge, de *"chasse royale ou de chasse maligne"* (cf. Patrick Berlier, *le guide du Pilat et du Jarez*, 1985). Ces qualificatifs sont issus d'une poursuite infernale perpétuée au travers des noms de lieux : *"Dans le Pilat se côtoient le Paradis, l'Enfer et le Purgatoire, autant de noms de lieux qui sont encore en usage aujourd'hui, ... Selon la tradition, le Paradis (au sud du crêt de la Perdrix), était le cimetière, ... Le Purgatoire (au nord est du crêt de l'Œillon), le lieu où les âmes attendaient d'être jugées, ... Celles des damnés étaient guettées par un "dragon noir" et précipitées dans le gouffre d'enfer (près de Rochetaillée). Cette poursuite infernale s'est perpétuée au cours des siècles, dans les croyances populaires, et a reçu le nom de chasse royale ou chasse maligne. On dit que si par hasard un homme se trouve sur le passage de cette chasse, il doit vivement tracer une croix sur le sol. L'âme poursuivie viendra s'y réfugier, et ainsi sera sauvée, ... Si au contraire, il réclame "part à la chasse", il verra tomber du ciel des débris humains."*

Au XIX<sup>e</sup> siècle, une croix de pierre vint supplanter les dieux anciens. Elle fut bénie le 1<sup>er</sup> septembre 1867. Le nom des quatre communes qui ont leur limite en ce lieu, a été gravé sur les quatre côtés de son piédestal.

## Le crêt de bote, montagne de la peur

"Bote" en ancien français, désigne le crapaud. Dans la croyance populaire, le crapaud est un symbole maléfique, l'une des formes du démon, la face infernale et ténébreuse de la grenouille. Une légende assure que la tête du crapaud renferme une pierre, un talisman permettant d'obtenir le bonheur sur terre, ...

La ferme de Bote disparut dans un incendie ; le lieu resta maudit : plusieurs avions vinrent s'y écraser. La catastrophe la plus meurtrière causa la mort de vingt deux personnes à la Toussaint en 1944.

## Le pic des trois dents, montagne sacrée

En des temps immémoriaux des hommes construisirent en ce lieu reculé, un formidable ensemble d'enceintes en pierres sèches.

Au sommet de la montagne, un mur long de cinquante mètres environ relie la première et la deuxième dent. Plus bas, un deuxième mur de cent mètres de long relie les bases de ces deux premières dents (chaque muraille est épaisse de deux mètres et haute de un mètre vingt).

L'enceinte des trois dents répondait sans doute à un rite religieux ; il est possible, vu la configuration des lieux, d'imaginer un culte rendu aux quatre éléments : l'air (altitude), l'eau (présence d'un bassin), le feu (soleil levant), la terre (petit abri sous roche).

Il faut aussi rappeler la légende de Ponce Pilate (évoquée précédemment).

## Saint sabin, montagne de la foi

Le pèlerinage de saint Sabin est toujours vivace tous les lundis de Pentecôte.

La tradition veut que les pèlerins cueillent une plante abondante en ce lieu, l'alchémille des Alpes (dite aussi herbe des sorciers ou herbe de saint Sabin) pour la faire bénir par le prêtre.

L'alchémille avait vertu de protéger les troupeaux, les vers à soie et la basse cour. Saint Sabin est d'ailleurs nommé par de vieux paysans, "Saint des poules".

Ces pratiques sont très certainement la réminiscence des anciens cultes païens...

## La légende du crêt de la perdrix

Ce crêt, point culminant du massif (1432 m), doit son nom à une légende très originale.

Une perdrix rouge, élevait ici quinze petits perdreaux turbulents. La perdrix s'endormit un jour, en ayant pris soin de mettre sa progéniture à l'abri sous ses ailes. Un orage épouvantable la réveilla, et elle constata, horrifiée que ses petits n'étaient plus là, ...

Partant à leur recherche, elle fut enlevée par le vent jusqu'au sommet de la montagne, où elle fut recueillie par un nuage. Ce nuage était en fait le palais de la fée Urande. La dame reçut la perdrix, la réconforta et lui présenta un miroir magique. La perdrix étonnée y vit l'image de ses petits, à l'abri d'un buisson en compagnie de son amie la tourterelle.

Le lendemain, l'aube ramena la perdrix au sommet du mont Pilat. Elle raconta son aventure à ses amis les animaux qui décidèrent de la proclamer reine. Ils donnèrent son nom au crêt dénudé.

## Les sources du Gier, fontaines de légende

Jean du Choul, qui visita le Pilat en 1555, écrit : " *Au centre d'un bassin de rochers, se trouve ce fameux marécage d'eau dormante que les habitants du pays appellent « Puits de Pilate », et sur lequel ils tiennent des propos nombreux et divers ; ils pensent qu'il s'agit du tombeau de Pilate, et ils rapportent que d'épouvantables orages y prennent naissance. Le puits de Pilate a été comblé avec des déblais, afin qu'il ne soit plus un danger pour les troupeaux. Des bonnes femmes, rencontrées au jour à la croisée des chemins, m'ont raconté avec bonheur l'histoire de ce berger qui fut jadis englouti dans le marécage avec ses brebis, et qu'on ne revit jamais. Des enfants affirment que son corps fut retrouvé fortuitement dans le Rhône quelques jours plus tard. Ce qu'est en vérité le puits de Pilate, les habitants du pays l'ont ignoré jusqu'à ce jour ; je veux dire que je suis le premier à avoir en peu de temps percé ce mystère si longtemps médité. Le puits qui porte ce nom est certainement la source de la petite rivière de Gier dont nous avons parlé.*"

## Annexe 2 : Fiche Natura 2000

**Type** : B (pSIC/SIC/ZSC)

**Code du site** : FR8201760

**Compilation** : 31/12/1995

**Mise à jour** : 30/11/2006

**Appellation du site** : Crêts du Pilat

**Dates de désignation / classement** :

Date site proposé éligible comme SIC : 30/04/2002

Date site enregistré comme SIC : 13/01/2012

**Localisation du site**

**Longitude** : 4,57944 (E 4°34'45")

**Latitude** : 45,37833 (N 45°22'41") **Superficie** : 1 834 ha.

**Altitude** :

Min : 732 m.

Max : 1 432 m.

Moyenne : 1 161 m.

**Régions biogéographiques** : **Continentale** : 100%

### Classes d'habitats

Forêts caducifoliées

Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana

Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)

Pelouses sèches, Steppes

Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées

Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente

Forêts de résineux

Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)

### Couverture

49%

17%

14%

7%

7%

3%

2%

1%

## **Autres caractéristiques du site**

Ultime prolongement septentrional des Cévennes, le massif du Pilat est un belvédère de granite, de gneiss et de micaschistes.

## **Qualité et importance**

La partie sommitale des crêts qui culmine à 1432 mètres (Crêt de la Perdrix) est occupée par des landes et des pelouses montagnardes, auxquelles s'ajoutent des "chirats", nom local donné aux éboulis de granite, des hêtraies et quelques petites tourbières disséminées au sein de la lande.

Identifié dans les 3 chartes successives du Parc naturel régional du Pilat comme site naturel et paysager à fort enjeu, la partie sommitale du massif a fait l'objet depuis les années 90 de plusieurs interventions destinées à restaurer et maintenir des milieux naturels et des vues paysagères (dégagement du Pic des trois dents, mise en place d'une estive " brebis " pour le maintien des landes, programme de conservation des hêtraies). La mise en place du site Natura 2000 reprend les objectifs de ces actions, sachant que le principal enjeu est le maintien des zones ouvertes qui ont fortement régressé suite à l'abandon des pratiques d'estives (avant guerre) et à la plantation de forêts au XIXème siècle (semenciers favorisant l'expansion naturelle de la forêt).

## **Vulnérabilité**

- Risque d'abandon des pratiques agricoles entraînant la disparition des prairies naturelles.
- Risque de fermeture des milieux ouverts de landes et pelouses sommitales face à la tendance évolutive naturelle de boisement.
- Dysfonctionnement hydraulique et disparition suite au boisement naturel des milieux tourbeux.
- Décapage de la terre de bruyère (activité en cours d'abandon), qui favorise la germination des graines de Pin sylvestre.
- Potentiellement, risque de projet d'implantation d'antennes ou d'infrastructures de loisirs.

## **Documentation**

Document d'objectifs validé le 03/03/04.

# Annexe 3 : Listes des inventaires naturalisés (ZNIEFF 1 et 2)

## Znieff de type 2 : Crêts du Pilat (3817 ha)

Le massif présente un couvert végétal contrasté, en fonction de l'étagement altitudinal. Les vallées les plus abritées du couloir rhodanien accueillent une végétation sous influence méditerranéenne (amandiers, micocouliers, chêne vert, cactus raquette introduits de longue date, etc ...). Jusqu'à 800 m environ, les collines sont couvertes de pâturages, de chênaies, de châtaigneraies et de forêts de pin sylvestre. Au-delà débute l'étage montagnard, domaine du hêtre et du sapin pectiné, mêlé d'épicéa ou de douglas introduits en reboisement, et parsemés de landes à genêt purgatif. Le microclimat des crêtes sommitales est plus rigoureux, propice à l'extension des landes à callune et à myrtilles.

Autour du Crêt de la Perdrix et de celui de l'Oeillon, la zone décrite offre un relief très accidenté, d'altitude toujours supérieure à 1000m. Epars dans la forêt, des amas de blocs sont colonisés progressivement par la végétation : lichens, mousses et enfin myrtilles, callunes, sorbiers puis sapin pectiné : ce sont les chirats.

Le milieu naturel présente entre autres des types d'habitats intéressants de landes sub-montagnardes à myrtilles. La flore compte des espèces remarquables en forêt (lycopodes) ou dans les secteurs humides (orchis à fleurs lâches). L'avifaune forestière et montagnarde est bien représentée (bécasse des bois, grand corbeau, venturon montagnard, pipit spioncelle, grimpeur des bois, traquet motteux ...). Le milieu souterrain superficiel associé aux chirats (par exemple au Crêt de Botte) présente enfin un très grand intérêt entomologique. En effet, les cavités ménagées par les blocs piègent débris végétaux et humidité, propices à la vie d'espèces reliques autrefois inféodées aux bordures des névés, et largement répandues lors des périodes froides. C'est le cas d'un rare coléoptère du genre *nebria*.

Le zonage de type 2 souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble, dont les espaces les plus représentatifs en terme d'habitat ou d'espèces remarquables sont retranscrits à travers plusieurs zones de type 1 (forêts, landes, pelouses, éboulis, ...) au fonctionnement le plus souvent fortement interdépendants. Il se traduit également, s'agissant de la conservation des populations animales ou végétales, comme zone d'alimentation ou liée à la reproduction de nombreuses espèces remarquables (notamment celles citées précédemment).

## Znieff de type 1 : landes, prairies, pelouses, éboulis et boisements des Crêts du Pilat (694 ha)

L'ensemble des caractères physiques du massif va conditionner la présence de milieux naturels spécifiques. La plupart de ces milieux s'inscrivent dans une série dynamique de végétation. En effet, l'ensemble des prairies, pelouses et landes sont étroitement liées aux activités humaines en place. L'abandon des activités agro-pastorales sur les Crêts aboutirait inexorablement au développement de la hêtraie-sapinière qui représente le stade climacique (stade d'évolution ultime). Actuellement, 600 brebis montent encore en transhumance chaque année paître sur les Crêts.



Les milieux ouverts les plus représentés sont les landes. On en distingue différents types, dominés par la callune, les genêts, la myrtille et plus rarement la fougère aigle qui colonise certaines coupes forestières. Les landes ne sont pas homogènes et forment plutôt une mosaïque de milieux. Elles ont largement été colonisées par des ligneux tels que les sorbiers (sorbier des oiseleurs, alisier blanc), le pin sylvestre ou, dans les secteurs les plus fermés, le sapin pectiné et le hêtre. La flore des landes est peu diversifiée, mais l'on y retrouve quelques raretés comme le lycopode en massue, protégé dans la Loire et qui est notamment présent sur les secteurs de landes décapés pour l'exploitation de la terre de bruyère. Son cousin, le lycopode des Alpes est encore plus rare. Il n'a cependant plus été revu ici depuis 1990. Les deux espèces ont des affinités pour les sols acides qui caractérisent les landes montagnardes du Pilat.

Sur certains secteurs comme la Jasserie, le paysage de lande laisse place à des prairies de fauche d'altitude particulièrement colorées et diversifiées en été. Là où les sols sont moins épais, quelques pelouses éparses s'installent avec une dominance du Nard raide. On observe aussi le liondent des Pyrénées, composée aux fleurs jaunes qu'il ne faut pas confondre avec l'arnica des montagnes également présente ici.

L'ensemble de ces milieux ouverts attire des oiseaux caractéristiques, notamment parmi les pipits. La nidification du pipit a été confirmée en 1993. Il est régulièrement observé tout au long de l'année. Le pipit spioncelle est lui beaucoup plus rare. Il est considéré comme un nicheur localisé et un hivernant très rare. Le pipit à gorge rousse a lui été observé en migration en 1986 au crêt de l'Oeillon. C'est un migrateur très rare dans le département de la Loire. D'autres petits oiseaux remarquables comme l'alouette lulu et le bruant fou sont observables dans les landes. C'est également le terrain de chasse de prédilection de certains rapaces comme le busard saint martin à la recherche de rongeurs ou le circaète jean-le-Blanc en quête de serpents ou de lézards.

Très localisés et imbriqués dans ce vaste ensemble, des petits milieux tourbeux revêtent également un intérêt écologique. Malgré leur très faible étendue, on y retrouve des espèces caractéristiques comme le rossolis à feuilles rondes, une plante carnivore protégée, ou le lézard vivipare.

Une des originalités des Crêts réside dans l'extension d'éboulis siliceux particuliers : les chirats. Ces éboulis sont issus de l'alternance du gel et dégel de la roche pendant la dernière période glaciaire. L'eau s'infiltrant dans les fissures rocheuses a ainsi provoqué l'éclatement de la roche. Ils abritent maintenant une faune spécifique avec des insectes rares. Il s'agit notamment de certains coléoptères comme *Nebria lasfresnayeri*, espèce d'origine boréale rare en France. C'est également un milieu favorable au monticole de roche, merle montagnard farouche et solitaire.

Enfin à la marge les boisements deviennent de plus en plus importants. Les peuplements de sapin et de hêtre apparaissent. A la faveur d'une clairière, il est possible d'observer le lys martagon, plante rare dans le Pilat et dont le ramassage ou la récolte sont interdits dans la Loire.

#### **Milieux naturels (ZNIEFF 1 et 2) :**

- landes submontagnardes à vaccinium
- pelouses atlantiques à nard raide et communautés proches
- tourbières hautes à peu près naturelles

#### **Flore (ZNIEFF 1 et 2) :**

Aconit napel *Aconitum napellus* L.

Lycopode des Alpes *Diphasiastrum alpinum* (L.) Holub

Rosolis à feuilles rondes *Drosera rotundifolia* L.

Liondent des Pyrénées *Leontodon pyrenaicus* Gouan

Lycopode en massue *Lycopodium clavatum* L.  
Pédiculaire des forêts *Pedicularis sylvatica* L.  
Potentille des marais (Comaret) *Potentilla palustris* (L.) Scop.

#### **Faune vertébrée (ZNIEFF 1 et 2)**

##### Mammifères

Genette *Genetta genetta*

##### Oiseaux

Autour des palombes *Accipiter gentilis*

Pipit farlouse *Anthus pratensis*

Pipit spioncelle *Anthus spinoletta*

Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*

Grimpereau des bois *Certhia familiaris*

Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*

Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*

Grand corbeau *Corvus corax*

Bruant fou *Emberiza cia*

Faucon hobereau *Falco subbuteo*

Pinson du Nord *Fringilla montifringilla*

Alouette lulu *Lullula arborea*

Merle de roche *Monticola saxatilis*

Traquet motteux *Oenanthe oenanthe*

Tarier des prés *Saxicola rubetra*

Bécasse des bois *Scolopax rusticola*

Venturon montagnard *Serinus citrinella*

##### Reptiles

Lezard vivipare *Lacerta vivipara*

## Annexe 4 : Plan de gestion de Natura 2000 du PNR du Pilat

OBJECTIFS	ACTIONS	ECHEANCIER FREQUENCE	DISPOSITIF de REALISATION	COÛT pris en charge par le P.N.R.P	DISPOSITIF d'EVALUATION	ECHEANCIER FREQUENCE	COÛT
Maintien des formations basses d'altitude (landes et pelouses)	Estive "brebis" sur ligne de crêtes (juin à octobre)	annuelle depuis 1997	-maîtrise d'usage: P.N.R.P -convention de gestion: S.C.I, P.N.R.P, éleveur	Invest (1997) : 17 837 € loyer: 5 336 €/an soutien à la gestion : (charges berger) 15 245 €/an	Cartographie des habitats	2002 2008	A évaluer
					Suivi floristique de 11 stations	annuel	1 372 €/an
					Suivi faune	1996 2002	4 574 €/campagne
					Suivi paysager	Tous les 2 ans depuis 1998	Réalisé en interne P.N.R.P
	Interventions mécaniques sur ligne de crêtes	1998 (12 jours) 2000 (10 jours) 2001 (10 jours)	Equipe « entretien de la nature » P.N.R.P	Budget de fonctionnement P.N.R.P	Idem que ci-dessus		
Maintien des hêtraies	Inventaire typologique	1997	Maître d'ouvrage : P.N.R.P Prestataire : O.N.F	7 502 €			
	Campagne de sensibilisation des propriétaires, réalisation de diagnostics à la parcelle et lers travaux	2001-2002	Maître d'ouvrage : P.N.R.P Prestataire : C.R.P.F	36 588 €	Cartographie des habitats	2002 2008	A évaluer

OBJECTIFS	ACTIONS	ECHEANCIER FREQUENCE	DISPOSITIF de REALISATION	COÛT pris en charge par le P.N.R.P	DISPOSITIF d'EVALUATION	ECHEANCIER FREQUENCE	COÛT
Valorisation pédagogique et touristique	Pose de trois panneaux informatifs	1997	Maître d'ouvrage : P.N.R.P	12 958 €	Maintenance des panneaux	annuel	Budget de fonctionnement du P.N.R.P
	Création d'un sentier des Crêts et ouverture des cols	1996-1998	Maître d'ouvrage : P.N.R.P Conventions avec propriétaires Equipe P.N.R.P « entretien de la nature » (14 jours) signalétique	961 € et Budget de fonctionnement du P.N.R.P	Enquête de fréquentation	1998 2002	Budget de fonctionnement du P.N.R.P
	Edition d'une plaquette « sentier des Crêts »	1999	Maître d'ouvrage : P.N.R.P		Nombre d'exemplaires diffusés	annuel	
	Programme « Ecoles du P.N.R.P »	1998-99 1999-2000 2000-2001	Maître d'ouvrage : P.N.R.P Opérateur : C.P.I.E	9 147 €/année	10 classes/an	annuel	
	Exposition « Crêts » Journée « environnement » 2000 Sorties découvertes	2000 2001	Maître d'ouvrage : P.N.R.P Opérateur : C.P.I.E	18 294 € (2000)	Nombre de participants aux sorties Utilisation de l'exposition	annuel	

OBJECTIFS	ACTIONS	ECHEANCIER FREQUENCE	DISPOSITIF de REALISATION	COÛT pris en charge par le P.N.R.P	DISPOSITIF d'EVALUATION	ECHEANCIER FREQUENCE	COÛT
Valorisation pédagogique et touristique (suite)	Nettoyage « après tempête » Col du Grateau (parcelle à maintenir ouverte)	2002 (restauration) fréquence travaux entretien à fixer selon besoin	Maître d'ouvrage : P.N.R.P (convention P.N.R.P-commune de Véranne)	5 336 € (à confirmer par devis)	Suivi photographique	5 ans	Budget de fonctionnement du P.N.R.P
	Création d'un sentier « Trois Dents »	A programmer	A fixer	A évaluer	Enquête de fréquentation	annuel	fonctionnement du P.N.R.P

**Pour mémoire : engagement de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 en 2002 (P.N.R.P opérateur)**

# Annexe 5 : Plan de développement forestier 2011-2015

<b>Département</b>	<b>42</b>	<b>Massif Bois du BAN au DORLAY</b>	
<b>Territoire CFT du Pilat</b>		<b>Surface boisée de :</b> <b>4 800 ha</b>	<b>42_01</b>
<b>Gestion durable</b>	Pourcentage de forêt sous garantie de gestion durable : <b>23,50%</b>	Surface de forêt relevant du régime forestier : <b>451 ha</b>	PSG : Surface : <b>531 ha</b> Nombre : <b>15</b>
<b>Récolte annuelle en volume (en m3)</b>	Les principaux opérateurs sur le secteur : <b>3 360 m3</b>	Volume supplémentaire sur 5 ans : <b>150 000 m3</b>	Volume supplémentaire : <b>6,25 m3 par ha et par an</b>
<b>Principal Frein à la mobilisation : manque de desserte structurantes</b>			

<b>Evaluation des coûts sur 5 ans</b>	Investissement : <b>0 euros</b>	Animation de priorité 1 : <b>278 960 euros</b>	Soit : <b>1,86 euros/m3</b>
<b>Massif classé en priorité : 1</b>			

## ACTIONS PREVUES

<b>Action 1 :</b>	<b>Amélioration de la desserte en forêt privée</b>		
<b>Description et contribution aux objectifs fixés : Actions à mener</b>			
<p>Lancement et animation des projets de desserte retenus comme "à créer en priorité" dans le schéma de desserte pour la Loire 2008-2022 (priorités définies : création de 56 km de routes à grumiers, de 20 places de dépôt et résorption des points noirs recensés) en utilisant la dynamique suscitée par la très récente création d'une route (6 km) et en faisant fructifier le partenariat instauré avec élus, ETF, PNR Pilat et autres acteurs concernés. Réaliser toutes les interventions nécessaires (concertation préalable, étude foncière, informations, réunions publiques, études techniques, contacts-conseils-regroupement- négociations auprès des propriétaires forestiers privés, ... ) lors des diverses étapes du projet, jusqu'au montage technique du dossier, à l'identification d'un maître d'ouvrage et à l'obtention de l'accord des propriétaires.</p> <p>Mener toutes concertations et échanges réguliers avec élus, acteurs et partenaires de la filière.</p> <p>Intégration des aspects écologiques et paysagers à la dimension économique.</p> <p>Finalités : rendre techniquement possible, par le développement de la desserte, la mobilisation effective et régulière des bois</p> <p>dans des massifs très productifs (sapin-épicéa) du versant nord du Pilat , souvent morcelés et souffrant actuellement d'une carence très nette en voirie.</p> <p>Objectifs fixés : animation complète de 15 projets de voirie (~3 Km/projet + équipements annexes)</p> <p>Temps moyen d'animation par projet : 25 jours</p> <p>Coût moyen d'un projet : 25 jours x 385 €/j = 9 625 €</p> <p>Coût total sur 5 ans : 9 625 € x 15 = 144 380 €.</p>			
Coût complet prévisionnel HT	144 360,00	Maître(s) d'ouvrage(s) potentiel(s) :	
Dont TFNB : 80%		CRPF	
Calendrier de prévisionnel de mise en œuvre	2011 à 2015		

<b>Action 2 :</b>	<b>Regroupement des chantiers pour une mobilisation concertée en forêt privée</b>	
<p><b>Description et contribution aux objectifs fixés :</b> <i>Actions à mener</i>  <i>Dans les secteurs morcelés choisis selon l'état d'avancement de l'opération "desserte", conduire une phase d'analyse-repérage des peuplements-parcelles-proprétaires pour recenser les types de coupes à réaliser et de bois à mobiliser.</i>  <i>Proposer aux propriétaires des scénarii d'interventions sylvicoles conduisant à une gestion plus appropriée aux divers peuplements, respectueuse des enjeux environnementaux et à résorber l'excédent de bois dans ces sapinières irrégulières.</i>  <i>Animation réalisée de manière systématique dans chaque massif concerné par un projet de route.</i>  <i>Informers, convaincre et regrouper (de manière informelle ou structurée, à l'échelle d'un tènement de quelques dizaines d'ha) les propriétaires forestiers privés pour une mobilisation en commun, en ayant recours à des solutions diverses adaptées aux contextes fonciers des petits massifs pour regrouper chantiers et lots de bois (organisation spatiale des coupes, mise en marché regroupée, ASGF).</i>  <i>Conseils et accompagnement technique pour finaliser la mobilisation, en réseau avec les coopératives, experts et autres acteurs de la filière.</i>  <i>Finalités : Lever le facteur de blocage technique et économique qu'est le morcellement foncier.</i>  <i>Dynamiser la gestion de ces futaies irrégulières de sapin et améliorer la qualité des bois.</i>  <i>Permettre l'exploitation des volumes supplémentaires de bois mobilisables dans le cadre d'une gestion durable, en regroupant les petits lots de bois d'oeuvre de sapin (et épicéa) et en structurant l'offre.</i>  <i>Objectifs chiffrés : Identification préalable et organisation, sur 5 ans, de 35 regroupements à l'échelle d'un massif d'environ 50 ha</i>  <i>Temps estimé : 10 jours / regroupement</i>  <i>Coût moyen d'un regroupement : 10 jours x 385 €/j = 3 850 €</i>  <i>Coût total pour 5 ans : 35 x 3850 € = 134 750 € .</i></p>		
Coût complet prévisionnel HT	134 700,00	Maître(s) d'ouvrage(s) potentiel(s) :
Dont TFNB : 80%		CRPF
Calendrier de prévisionnel de mise en œuvre	2011 à 2015	

